

Société québécoise de récupération et de recyclage

RECYC-QUÉBEC

MÉMOIRE

de la société d'État

RECYC-QUÉBEC

**concernant
le document de consultation soumis dans le contexte du mandat d'initiative
portant sur**

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

présenté à

LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

LE 1^{ER} FÉVRIER 2008



Ce document est imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.

SOMMAIRE	ii
INTRODUCTION	2
PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC.....	3
Mission.....	3
Principaux créneaux d'activités	3
POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 1998-2008	5
Contexte.....	5
Enjeux.....	6
Pistes de solutions.....	7
Réduction à la source.....	9
Contexte.....	9
Enjeux.....	9
Pistes de solutions.....	11
Réemploi.....	13
Contexte.....	13
Enjeux.....	13
Pistes de solutions.....	15
Valorisation	16
Contexte.....	16
Enjeux.....	16
Pistes de solutions.....	17
CONTEXTE, ENJEUX ET PISTES DE SOLUTIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.....	18
Secteur municipal	18
Contexte.....	18
Enjeux.....	19
Pistes de solutions.....	20
Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI).....	22
Contexte.....	22
Enjeux.....	23
Pistes de solutions.....	24
La gestion des matières résiduelles dans les édifices gouvernementaux	26
Contexte.....	26
Enjeux.....	27
Pistes de solutions.....	28
Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)	29
Contexte.....	29
Enjeux.....	29
Pistes de solutions.....	30
CONTEXTE, ENJEUX ET PISTES DE SOLUTIONS PAR CATÉGORIE DE MATIÈRES	31
Les matières organiques.....	31
Contexte.....	31
Enjeux.....	31
Pistes de solutions.....	33
Les contenants de boissons.....	35
Contexte.....	35
Enjeux.....	36
Pistes de solutions.....	37
Les résidus domestiques dangereux.....	38
Contexte.....	38
Enjeux.....	38
Pistes de solutions.....	39
Les pneus hors d'usage.....	41
Contexte.....	41
Enjeux.....	41

Pistes de solutions	42
Le rôle de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation dans l'accomplissement de la mission de RECYC-QUÉBEC et l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise	43
Contexte.....	43
Enjeux	44
Pistes de solutions	46
CONCLUSION.....	47

Société québécoise de récupération et de recyclage
RECYC-QUÉBEC

MÉMOIRE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

SOMMAIRE

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC

Dans le cadre de son mandat et en soutien à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, RECYC-QUÉBEC oriente, met en œuvre et coordonne des activités visant la mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances pertinentes et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer. RECYC-QUÉBEC appuie et reconnaît les efforts des intervenants des différents secteurs et assure le suivi de l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Le présent sommaire fait état des principaux éléments de contexte, enjeux et pistes de solutions pour chacun des thèmes abordés dans ce mémoire.

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 1998-2008

Contexte

- En 2006, le Québec a récupéré et mis en valeur quelque 52 % des matières résiduelles qui présentent un potentiel de valorisation, par rapport à l'objectif global de 65 % fixé pour 2008.

Enjeux

- Les objectifs actuels, calculés en fonction du potentiel de valorisation et définis par secteur d'activités et par matière, sont à la fois difficiles à appliquer et à comprendre.
- Les objectifs actuels ne permettent pas de connaître l'effet réel engendré par les mesures de réduction à la source et de réemploi mises en œuvre dans les différents secteurs.
- Les coûts associés à la mise en valeur des matières résiduelles doivent rivaliser, voire être inférieurs à ceux liés à l'élimination dans l'ensemble des régions du Québec.

Pistes de solutions

- Établir des objectifs mieux définis et délaisser la notion de potentiel de valorisation pour se tourner vers un objectif de diversion des matières résiduelles de l'élimination ce qui permettrait de mieux prendre en compte les efforts de réduction et de réemploi
- Fixer un échéancier clair et des étapes intérimaires dans la mise en œuvre des actions
- Faire progresser graduellement la redevance à l'élimination comme incitatif à la mise en valeur et pour tenir compte des coûts sociaux et environnementaux engendrés

RÉDUCTION À LA SOURCE

Contexte

- Alors que la réduction à la source constitue la première étape de la hiérarchie des 3RV, la génération des matières résiduelles s'est accrue au cours des dernières années, étant notamment tributaire de la santé économique du Québec et des grands travaux d'infrastructures réalisés.

Enjeux

- Il est difficile de fixer des objectifs spécifiques à la réduction à la source et, par conséquent, d'évaluer les résultats en se basant sur des indicateurs simples et pratiques.
- Les mesures de réduction à la source doivent permettre de diminuer les quantités de matières résiduelles produites et leurs effets sur l'environnement, de leur production jusqu'à leur gestion en fin de vie utile.

Pistes de solutions

- Renforcer les mesures conduisant à une réduction des matières résiduelles via des politiques d'achats éco-responsables des programmes de responsabilité élargie qui tiennent compte de ce volet et des codes de bonnes pratiques sur les contenants et les emballages

RÉEMPLOI

Contexte

- Le réemploi entraîne des retombées multiples pour l'économie, la société et l'environnement.
- Il est complexe de mesurer les performances liées au réemploi, étant donné que le transfert d'articles usagés entre les individus et les organismes est souvent informel et que bien des activités de réemploi échappent à toute forme de comptabilisation.

Enjeux

- L'importance relative du réemploi parmi les autres moyens de mise en valeur (réduction à la source, recyclage et valorisation) n'est pas mesurée.
- Les avantages du réemploi ne sont pas connus, ce qui permettrait d'influencer les choix de consommation, notamment dans le contexte où certains produits neufs rivalisent avec les articles usagés sans égard à l'aspect durable.

Pistes de solutions

- Élaborer des outils simples à administrer dans le but de déterminer l'importance relative du réemploi par rapport aux autres moyens de mise en valeur
- Promouvoir le réemploi et soutenir les activités de ce secteur, par des actions spécifiques applicables aux trois grands secteurs d'activités (municipal, industriel, commercial et institutionnel et de construction, rénovation et démolition)

VALORISATION

Contexte

- Afin d'améliorer encore plus cette performance, des moyens spécifiques à mettre en œuvre devront être mieux définis, en conformité avec les principes de la *Politique québécoise*, entre autres en ce qui concerne la valorisation en tant que telle.

Enjeux

- Le concept de valorisation doit être clarifié et les possibilités offertes par les différentes technologies pour traiter les types de matières doivent être examinées pour leur contribution à la mise en valeur des matières résiduelles.

Pistes de solutions

- Préciser le concept de valorisation, permettant également de clarifier le principe des 3RV via la tenue d'une journée technique sur le sujet en mai 2008, en collaboration avec les ministères concernés, et favoriser une grande participation des différents intervenants et diffuser auprès de tous les intervenants la définition du terme « valorisation » dans le contexte de la nouvelle politique

SECTEUR MUNICIPAL

Contexte

- En 2006, le secteur municipal a récupéré et mis en valeur 958 000 tonnes de résidus potentiellement valorisables, pour un taux de récupération de 32 %; comparativement à l'objectif visé de 60 %.
- Plus particulièrement, 530 000 tonnes de matières recyclables ont été récupérées et valorisées au moyen de la collecte sélective en 2006, pour un taux de récupération de 48 %. L'objectif de 60 % fixé pour 2008 est donc en bonne voie d'être atteint.
- Le taux de récupération pour les matières organiques atteint 8 % en 2006 comparativement à un objectif de 60 %.
- Alors que l'exercice d'élaboration des PGMR est pratiquement complété (89 PGMR sur 90 édictés et en vigueur), les premiers PGMR qui ont été adoptés devront faire l'objet d'une démarche de révision au cours de l'année 2008.

Enjeux

- La récupération et la mise en valeur des matières organiques demeurent le principal défi pour hausser substantiellement la performance globale du secteur municipal.
- La reconnaissance par les municipalités des entreprises d'économie sociale œuvrant dans la récupération et le réemploi des encombrants, des textiles, des livres, des jouets, etc. est importante pour assurer la complémentarité des services aux citoyens en faveur d'une gestion responsable des matières résiduelles.
- Les efforts de sensibilisation et d'information doivent être poursuivis afin de favoriser la gestion responsable des résidus domestiques dangereux, des matières organiques et des matières visées par la collecte sélective.
- L'obtention et la compilation de données fiables et standardisées est nécessaire pour pouvoir comparer la performance d'une municipalité à l'autre.
- Les incitatifs financiers aux municipalités (compensations pour la collecte sélective et redevances à l'élimination) devraient être orientés progressivement en fonction de critères de performance.

Pistes de solutions

- Veiller à la bonne mise en œuvre des mesures prévues aux PGMR, en obligeant les MRC et communautés métropolitaines à produire un bilan des actions réalisées et des résultats atteints
- Exiger dans la nouvelle politique que chacune des municipalités régionales et les communautés métropolitaines planifie, à moyen et à long terme, les besoins d'élimination sur son territoire tout en considérant l'application de leur droit de regard
- S'assurer que le soutien financier versé aux municipalités soit orienté progressivement en fonction de critères de performance
- Faire en sorte d'obtenir les données les plus fiables possibles et standardisées pour comparer la performance des municipalités, notamment par le développement d'outils comme le « Portail municipal »

SECTEUR INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL

Contexte

- Le secteur ICI a récupéré et mis en valeur 49 % des matières résiduelles présentant un potentiel de mise en valeur, par rapport à un objectif global de 80 % pour ce secteur.
- Comme aucune réglementation n'encadre l'atteinte de l'objectif de mise en valeur pour ce secteur, tout repose sur la bonne volonté.

- Le programme ICI ON RECYCLE!, mis sur pied en 2003 et récemment révisé, vise à reconnaître les efforts des établissements à l'égard de la gestion responsable de leurs résidus.
- La *Table pour la récupération hors foyer* a développé un programme incitatif visant à favoriser la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales et dans les bars, hôtels et restaurants. Le programme à trois volets est doté d'un budget de six millions de dollars sur trois ans, grâce à l'appui financier de RECYC-QUÉBEC et d'autres partenaires publics et privés.

Enjeux

- Ce secteur est caractérisé par une variété d'établissements (plus de 200 000 entreprises de différentes tailles) présentant des situations et des besoins différents. La collaboration avec des relayeurs sectoriels et régionaux est nécessaire pour faciliter ce travail.
- Un important travail de développement reste à réaliser auprès des ICI de petite et moyenne taille, en parallèle avec des actions visant à développer des débouchés et une plus grande accessibilité des services de collecte des matières recyclables et organiques.

Pistes de solutions

- Maintenir et développer le partenariat avec des relayeurs sectoriels et régionaux pour la diffusion de l'information et la sensibilisation des ICI au principe des 3RV, à la *Politique québécoise* et au programme ICI ON RECYCLE!
- Continuer à reconnaître les efforts des ICI en faveur d'une gestion responsable de leurs matières résiduelles par l'entremise du programme ICI ON RECYCLE! et en faire la promotion
- Mettre en place d'autres programmes incitatifs afin de favoriser une meilleure accessibilité des services de collecte aux ICI, particulièrement les PME
- Suivre l'évolution du marché des matières problématiques et intervenir si nécessaire par des programmes de recherche et développement et de soutien à la mise en marché

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES ÉDIFICES GOUVERNEMENTAUX

Contexte

- Le programme VISEZ juste!, mis sur pied par le gouvernement du Québec et coordonné par RECYC-QUÉBEC depuis 2003, vise à favoriser la gestion exemplaire des matières résiduelles générées au sein des ministères et organismes.
- Plus de 140 édifices des grandes régions de Québec et de Montréal participent au programme (ce qui rejoint plus de 40 000 employés de l'État), dont près de la moitié récupèrent les contenants et emballages de plastique, de métal et de verre, en plus du papier et du carton. Quelques édifices ont aussi débuté la collecte des matières organiques.

Enjeux

- Étendre et intensifier la récupération dans tous les établissements où logent les ministères et organismes du gouvernement du Québec, et ce, pour toutes les matières générées.
- Bien que les employés des M/O soient sensibilisés à la réduction à la source et soient invités à poser des gestes concrets à cet égard, l'application généralisée de ce principe à l'ensemble des édifices gouvernementaux dans les grands centres comme dans les régions demeure un défi à relever.
- Pour concrétiser le virage des M/O en faveur d'une gestion responsable des résidus, il demeure essentiel que ceux-ci y allouent les ressources humaines et financières requises.

Pistes de solutions

- Intégrer la gestion des matières résiduelles dans les *Plans de développement durable* qui seront élaborés par les M/O, par exemple par la mise sur pied d'un programme tel que VISEZ juste! dans tous les édifices
- Prévoir les ressources financières et humaines nécessaires à l'application d'un tel programme
- Développer des politiques (environnementales et d'achats) intégrant des mesures de réduction à la source, de réemploi et de recyclage et les mettre en application

SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE LA DÉMOLITION

Contexte

- En 2006, le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition a récupéré et mis en valeur 69 % des matières résiduelles potentiellement valorisables; l'objectif fixé à 60 % a été dépassé en 2002.
- La bonne performance de ce secteur s'explique par la récupération accrue des résidus de béton, d'asphalte et de bois. Toutefois, des efforts restent à faire, notamment afin d'augmenter la récupération des résidus de construction d'habitations.

Enjeux

- Aucune réglementation n'oblige les entrepreneurs ou leurs clients à récupérer les matières résiduelles produites par leurs travaux.
- Les marchés potentiels pour certaines matières sont restreints, entre autres pour les bardeaux d'asphalte (entre 170 000 et 200 000 tonnes encore éliminées chaque année).
- L'implantation de nouveaux centres de tri dédiés aux résidus de CRD favoriserait l'augmentation des quantités de matières récupérées par ce secteur, actuellement encore éliminées dans les dépôts de matériaux secs.

Pistes de solutions

- Analyser la possibilité d'introduire une modification réglementaire, pour rendre obligatoire le tri, la récupération et la mise en valeur des débris de CRD, afin que seules les matières non valorisables soient destinées à l'élimination
- Encourager les municipalités à exiger des entrepreneurs qu'ils effectuent le tri et la récupération des matières résiduelles générées lors de leurs travaux au moment d'émissions de permis de construction, de rénovation et de démolition

CONTEXTE, ENJEUX ET PISTES DE SOLUTION PAR CATÉGORIE DE MATIÈRES

MATIÈRES ORGANIQUES (PUTRESCIBLES)

Contexte

- Au total, seulement 9 % des matières organiques produites par les secteurs municipal et ICI ont été récupérées et mises en valeur en 2006; la grande majorité des 1 679 000 tonnes générées prenant encore le chemin de l'élimination.
- À cette quantité s'ajoutent 702 000 tonnes humides de biosolides municipaux, qui ont été éliminées à plus de 77 % en 2006. Il faut noter qu'aucun objectif quantitatif n'est fixé pour les biosolides dans la *Politique*.
- Bien que la majorité des plans de gestion des matières résiduelles prévoient l'implantation de mesures visant la mise en valeur des résidus organiques d'ici 2008, peu de municipalités québécoises offrent actuellement un service de collecte visant l'ensemble des matières organiques produites par leurs citoyens.

Enjeux

- Enfouies, les matières organiques peuvent contribuer à la contamination des eaux souterraines ou de surface et à l'émission de gaz à effet de serre.
- Plusieurs facteurs économiques peuvent expliquer le retard dans la mise en œuvre des activités de mise en valeur des matières organiques : les faibles coûts liés à l'élimination, les coûts associés à l'achat d'équipements de récupération, à la collecte et à l'implantation d'infrastructures de compostage ou autres technologies de mise en valeur.
- La population en général est réticente à l'implantation de sites de traitement des matières organiques sur son territoire, en raison notamment des risques d'odeurs.

Pistes de solutions

- Développer des mesures incitatives, par exemple en augmentant graduellement la redevance à l'élimination, en relançant le programme de financement des matières putrescibles prévu au *Plan d'action québécois* afin de soutenir des projets de recherche et développement, en développant de nouveaux outils à l'intention des élus municipaux et en lançant une campagne nationale de sensibilisation aux différentes activités de mise en valeur des matières organiques
- Soutenir le développement et la pérennité des activités de compostage et autres technologies de mise en valeur en favorisant l'implantation d'installations de mise en valeur et le développement des marchés du compost
- Éventuellement, explorer la possibilité d'obliger la récupération des résidus verts par les municipalités et à plus long terme voir à la possibilité d'introduire une réglementation interdisant l'élimination des résidus verts.

CONTENANTS DE BOISSONS

Contexte

- En 2005, plus de 4,7 milliards de contenants de boissons ont été vendus au Québec, dans différents types d'emballages et de matériaux, à remplissage unique ou multiple.
- Le taux de récupération des contenants à remplissage multiple de bière (consigne privée) atteint 98 %, alors que celui des contenants consignés à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses se situe à 72 %.
- Les taux de récupération des contenants non consignés de boissons consommées à domicile est en moyenne de 47 %, dont 74 % pour les boissons alcoolisées, de 57 % pour les bouteilles d'eau, de 45 % pour les jus et de 26 % pour le lait (pellicule de plastique incluse).

Enjeux

- La hausse des ventes de contenants de boissons à l'extérieur du domicile influencent les taux de récupération des contenants de boissons consignés et non consignés.

Pistes de solutions

- Soutenir les actions proposées par la *Table de récupération hors foyer*
- Augmenter le montant de la consigne unitaire de 5 ¢ à 10 ¢ comme mesure incitative à la récupération des contenants consignés

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Contexte

- Bien que les résidus domestiques dangereux ne représentent qu'une faible proportion de la génération totale des matières résiduelles au Québec, ils doivent être gérés de façon responsable à la fin de leur vie utile, présentant de réels dangers pour la santé humaine et l'environnement lorsqu'ils sont éliminés.
- Alors que les peintures et les huiles sont bien récupérées (60 % et 88 % respectivement), les autres RDD ne sont récupérés qu'à 21 % dans le secteur municipal.

Enjeux

- Les citoyens ne savent pas qu'il est interdit de jeter les RDD, car ils connaissent mal ces produits et leurs impacts néfastes et parallèlement les services de récupération offerts doivent répondre aux besoins des différentes clientèles (citoyens et entreprises).
- Afin d'assurer un traitement responsable des RDD en fin de vie utile, des programmes de récupération doivent être élaborés et mis en place selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), comme c'est le cas pour les peintures et les huiles.

Pistes de solutions

- Mettre en œuvre progressivement des programmes basés sur la REP pour d'autres matières résiduelles, en favorisant en priorité celles qui sont générées en grandes quantités, qui ont une forte charge toxique et pour lesquelles il n'existe que peu ou pas de débouchés de mise en valeur (ex. résidus des technologies de l'information et des communications, piles, lampes au mercure, etc.)
- Mieux identifier et informer le citoyen des dangers pour la santé et l'environnement des résidus dangereux dont il dispose

PNEUS HORS D'USAGE

Contexte

- Pour l'année 2006-2007, 7,5 millions d'équivalent de pneus automobiles (épa) ont été récupérés et mis en valeur, principalement par recyclage. Le taux de récupération pour les pneus hors d'usage générés annuellement par les Québécois atteint donc 88 %; l'objectif de 85 % a été dépassé depuis 2002.
- Depuis 2001, plus de 32 millions de pneus ont été récupérés des lieux d'entreposage, dont 7,5 millions de pneus en 2006-2007. Le vidage de 709 lieux d'entreposage, sur un total de 749 répertoriés à ce jour, a ainsi été réalisé.

Enjeux

- Les deux programmes de gestion des pneus hors d'usage viennent à échéance le 31 décembre 2008.
- Le coût de récupération et de mise en valeur d'un pneu de camion est d'environ 12 \$, alors que le droit environnemental perçu lors de son achat est de 3 \$.
- Les pneus surdimensionnés ne sont pas couverts par le programme de gestion actuel et aucun droit spécifique n'est payable lors de l'achat de ce type de pneus.
- Quatre années supplémentaires seront requises pour finaliser le vidage des lieux d'entreposage, étant donné que la quantité initialement estimée (25 millions d'épa) serait en réalité beaucoup plus élevée (le double, soit 50 millions d'épa).

Pistes de solutions

- Prolonger les deux programmes de gestion des pneus hors d'usage jusqu'au 31 décembre 2012, afin de permettre notamment le vidage complet des lieux d'entreposage
- Augmenter le montant du droit spécifique sur le pneu de camion, pour qu'il soit le plus proche possible de son coût de gestion
- Intégrer les pneus surdimensionnés au programme actuel, assorti d'un droit spécifique applicable à l'achat de ces pneus

INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

Contexte

- Au cours de la période visée par la *Politique*, RECYC-QUÉBEC a investi en moyenne quelque 800 000 \$ annuellement notamment grâce aux contributions provenant de la consigne, des huiles, des peintures, des pneus et plus récemment de la collecte sélective pour contribuer à la sensibilisation des différents publics avec la collaboration de partenaires de milieux variés, par la production de guides et d'outils d'information, par la réalisation de campagnes de sensibilisation publique et par la diffusion d'information par l'entremise des médias et par divers véhicules de communication. Se sont ajoutées depuis le 1^{er} mars 2005 les contributions en biens et en services (1,3 M \$/ année) découlant du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*.

Enjeux

- Contrer les effets de la publicité incitant à la consommation de produits divers par des messages de consommation responsable n'est pas aisé.
- Le grand nombre de thèmes à aborder et les différents publics à cibler font que les actions à mettre en œuvre doivent nécessairement être variées et multiples.
- Les messages à véhiculer doivent souvent être nuancés en fonction des ressources et des services disponibles qui varient selon les municipalités et les régions.
- Agir efficacement et avec un impact maximal pour influencer les pratiques de consommation et de production requière de disposer de ressources financières et humaines qui excèdent largement les moyens existants.

Pistes de solutions

- En résumé, intensifier les efforts visés pour favoriser la consommation et la production responsable ainsi que le soutien aux programmes de gestion des matières résiduelles existants pour les différentes matières en s'assurant de l'adéquation des ressources et des besoins identifiés mais peu couverts.

Société québécoise de récupération et de recyclage
RECYC-QUÉBEC

MÉMOIRE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

TEXTE INTÉGRAL

INTRODUCTION

La société d'État RECYC-QUÉBEC tient à saluer l'initiative de la Commission des transports et de l'environnement à l'égard de la gestion responsable des matières résiduelles. Certains aspects de la gestion des matières résiduelles que représentent en premier lieu la réduction à la source, puis le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, sont tout particulièrement visées. Il en va de même des enjeux spécifiques entourant certaines matières résiduelles telles que les matières putrescibles, les contenants de boisson à remplissage unique, les résidus domestiques dangereux, ainsi que les matières résiduelles issues du secteur industriel, commercial et institutionnel et du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition.

La Société tient également à remercier la Commission de l'occasion qu'elle lui donne de présenter ses réflexions d'ensemble et spécifiques à ces égards dans le contexte de l'échéance de l'actuelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Tout d'abord, RECYC-QUÉBEC a pris connaissance avec intérêt des commentaires et interrogations soulevés par la Commission des transports et de l'environnement, dans le document de consultation *La gestion des matières résiduelles*, rendu public en décembre 2007. À peine quelques semaines après le dévoilement le 13 novembre 2007 des résultats du *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, ce document de consultation présente un portrait global de la situation.

Notre intervention dans le cadre de la présente consultation vise à mettre en lumière les constats, les résultats et les principaux enjeux de la gestion des matières résiduelles au Québec selon notre connaissance des différents milieux interpellés et de nos réflexions et de celles exprimées lors de consultations auprès des acteurs concernés, à l'égard des pistes de solutions à explorer.

Sans être exhaustives, ces pistes de solutions, nous l'espérons, contribueront au développement de solutions réalistes, susceptibles de faire avancer la gestion responsable des matières résiduelles dans une perspective de réduction des quantités de matières résiduelles vouées à l'élimination, dans le respect des grands principes du développement durable.

PRÉSENTATION DE RECYC-QUÉBEC

Mission

La Société québécoise de récupération et de recyclage a été créée en 1990 par le gouvernement du Québec. Le ministre responsable de l'application de la loi constitutive de RECYC-QUÉBEC, la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (L.R.Q., c. S-22.01), est le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cette loi précise la mission et les mandats de la Société, aussi appelée RECYC-QUÉBEC.

En vertu de sa loi constitutive, la Société a pour mandat :

« de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. »

Dans le contexte de la mise en œuvre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, RECYC-QUÉBEC oriente, met en œuvre et coordonne des activités de mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances en ce domaine et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer. À cet égard, elle agit en conformité des orientations privilégiées par le gouvernement du Québec. RECYC-QUÉBEC appuie et reconnaît les efforts des intervenants des différents secteurs et assure le suivi de l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Au fil des ans, la société d'État RECYC-QUÉBEC est progressivement devenue un véritable centre de référence dans le domaine de la gestion responsable des matières résiduelles, notamment sur les questions touchant la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV), agissant également à cet égard comme organisme de promotion, comme catalyseur et comme l'interlocutrice du gouvernement.

Principaux créneaux d'activités

Les activités de RECYC-QUÉBEC se déploient dans les créneaux suivants :

- promouvoir la mise en œuvre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*;
- administrer tout système de consignation;
- réaliser des travaux de recherche ou de développement et mettre au point ou implanter des technologies;
- appuyer les entreprises œuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage ou la valorisation des matières résiduelles;
- intervenir en partenariat sur les marchés des produits issus du réemploi, du recyclage et de la valorisation pour en favoriser le développement;

- mettre en place des projets éducatifs sur la conservation des ressources, la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage ou la valorisation;
- conclure des ententes avec toute personne, municipalité, société ou organisme;
- mobiliser et concerter les intervenants œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles pour l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*;
- développer et gérer un système de connaissances permettant de vérifier l'atteinte de l'objectif global et des objectifs sectoriels de récupération des matières résiduelles;
- offrir au monde municipal des services conseils pour l'élaboration et le suivi des plans de gestion des matières résiduelles;
- réaliser tout mandat que lui confie une autre loi, le gouvernement ou le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À ce titre, RECYC-QUÉBEC voit à la gestion des directives et des règlements suivants :
 - le droit environnemental de trois dollars applicable à l'achat de tout pneu neuf d'un véhicule routier dans le contexte du *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008* et du *Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage 2002-2008*;
 - le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*;
 - le *Règlement sur la récupération et la valorisation de contenants de peintures et des peintures mises au rebut*;
 - le *Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés*.

Contexte

En 1989, le Québec, à l'instar de bien d'autres gouvernements, se fixait comme objectif de réduire de 50 % d'ici l'an 2000 la quantité de déchets voués à l'élimination en promulguant la *Politique québécoise de gestion intégrée des déchets solides*. À la fin de l'année 1995, le gouvernement du Québec a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour mener une vaste consultation publique sur la gestion des matières résiduelles en prévision de la révision de cette politique. Le rapport issu de cette consultation, intitulé *Déchets d'hier, ressources de demain*, a servi de base à l'élaboration du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, qui est encadré par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Cette politique a fixé un objectif global de mise en valeur de 65 % sur le potentiel de valorisation des matières résiduelles de toutes origines ainsi que des objectifs spécifiques par secteur d'activités et par matière.

Avec l'entrée en vigueur de la *Politique québécoise 1998-2008*, la gestion des matières résiduelles s'inscrivait désormais dans le contexte d'une gestion responsable où le développement économique et social des collectivités et la protection de l'environnement pouvaient se développer en complémentarité. Pour ce faire, tous les secteurs ont été appelés à poser des actions concrètes afin que l'objectif de valorisation de 65 % des matières résiduelles soit atteint en 2008.

L'un des outils permettant d'évaluer la progression du Québec vers l'objectif global consiste en la production d'un bilan biennal de la gestion des matières résiduelles au Québec. Le Québec est la seule province canadienne à effectuer un tel exercice pour tous les secteurs d'activités et avec autant de précisions, de sorte que tout exercice de comparaison présente son lot de difficultés, les données comparables n'étant pas disponibles chez nos voisins. Il s'agit d'un exercice fort complexe nécessitant la compilation de données, auprès de la population totale, provenant de quelque 900 points de collecte (récupérateurs, recycleurs, centres de tri, sites de compostage et lieux d'élimination) sur le territoire québécois.

Le *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, réalisé par RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le Centre de recherche industrielle du Québec, révèle une progression d'ensemble vers l'atteinte de l'objectif de trois points de pourcentage par rapport au *Bilan 2004* et de 12 points par rapport à celui de 1998. C'est-à-dire que le Québec a récupéré et mis en valeur quelque 52 % des matières résiduelles qui présentent un potentiel de valorisation par rapport à un objectif de 65 %.

En dépit du chemin qu'il reste à parcourir, on peut constater que nombre des mesures prévues à la *Politique québécoise* sont maintenant mises en œuvre, de sorte que la progression vers l'objectif évolue à bon rythme. En effet, 89 plans de gestion des matières résiduelles sur 90 ont été édictés par les municipalités régionales et les communautés métropolitaines et sont maintenant en vigueur, de sorte que l'implantation des mesures prévues à ces plans est en cours de réalisation à peu près partout au Québec. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, c'est plus de 97 % de la population québécoise qui est desservie par un système de collecte sélective, la grande majorité par des services de collecte de porte en porte.

Enjeux

Les enjeux liés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de gestion responsable des matières résiduelles au Québec sont nombreux et de divers ordres, qu'on pense à la détermination des objectifs, des orientations et d'un échéancier complet comportant des étapes intermédiaires, au défi lié à la compilation des bilans par secteur et par matière, à l'évaluation et à l'établissement de bases de calculs permettant de bien mesurer la performance de chacune des municipalités et des catégories d'entreprises du secteur ICI, tout comme de comparer la performance du Québec par rapport à celle des autres provinces et pays.

Enjeux relatifs à la fixation des objectifs

Rappelons que les objectifs fixés à la *Politique québécoise 1998-2008* étaient calculés en fonction du potentiel de valorisation. Ce concept s'est révélé à la fois difficile à appliquer et à comprendre. En effet, l'idée même de calculer le taux de récupération seulement sur la fraction recyclable, sans déterminer ce qui est effectivement recyclable, donne lieu à toutes sortes d'interprétations, d'autant plus que le potentiel de valorisation varie selon les secteurs d'activités, selon les régions en fonction de leur éloignement de certains marchés, mais également dans le temps.

De plus, la *Politique* fixe des objectifs de récupération et de mise en valeur par secteur et par matière. Dans certains cas, il peut être difficile de départager les matières, par exemple les matières récupérées par la collecte sélective dans le secteur municipal. Le même problème se pose au moment d'identifier la performance par sous-secteur d'activité, par exemple, dans le cas des industries, des commerces et des institutions (ICI), qui ont des objectifs communs de récupération. La problématique des matières d'origine industrielle diffère de celles d'origine commerciale ou institutionnelle, comme celle de la grande industrie par rapport à celle des petites et moyennes entreprises. Alors que le taux de récupération du secteur ICI a été établi à 49 % en 2006, celui de plusieurs entreprises pourrait osciller entre 20 % et 50 %, à l'image des municipalités du Québec qui ont des performances variables, par rapport à un objectif global moyen de 80 %, dans le cas des ICI et de 60 % dans le cas du secteur municipal.

La même constatation peut se faire concernant le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Ce secteur est particulièrement intéressant, car depuis 2002, il surpasse l'objectif de récupération de 60 % fixé pour 2008. Par contre, une analyse de la performance de ce secteur nous indique que la majorité des matières récupérées en 2006 (78 %) provenait des activités de construction de routes et de grands travaux, alors que le secteur de la construction en tant que tel n'atteignait pas les objectifs de la *Politique*.

En ce sens, l'impact des quantités de matières générées et récupérées provenant des travaux d'infrastructures, quantités qui sont comptabilisées dans le secteur CRD, est important à considérer. En 2006, plus de 55 % de la croissance de la génération globale émanait du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).

D'autant plus qu'au cours des prochaines années, de grands travaux routiers et d'infrastructures seront nécessaires et ceux-ci favoriseront l'augmentation notable des quantités de matières générées et récupérées par le secteur CRD. En ce sens, il pourrait être pertinent de distinguer ces quantités de matières générées et récupérées dans le calcul de la performance globale du Québec et de celle du secteur CRD.

Par ailleurs, les objectifs de la *Politique 1998-2008* ne permettent pas de connaître l'effet réel engendré par les mesures de réduction à la source et de réemploi mises en œuvre dans les différents secteurs, qui sont pourtant à privilégier selon la hiérarchie des 3RV. Les activités de

réduction à la source et de réemploi sont en effet très difficiles à chiffrer et peuvent compliquer sérieusement les calculs.

Enjeu relié aux orientations

Au-delà des objectifs que l'on peut se fixer, il y a un autre élément important à prendre en considération : la disproportion des coûts de l'élimination par rapport aux coûts de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles, même si cet écart tend à s'amenuiser avec les années. En effet, en raison de l'amélioration des modes de collecte et de tri (mécanisé) ainsi que de la valeur accrue de certaines matières (papier, plastiques, etc.), les coûts de collecte et de mise en valeur ont tendance à diminuer.

Néanmoins, pour une municipalité ou une entreprise, le passage d'une simple collecte des déchets vers une gestion plus responsable des matières résiduelles nécessite plusieurs étapes : une prise de conscience, l'engagement, la planification, l'organisation et l'implantation, y compris les investissements requis pour assurer la collecte et le traitement des matières. Une fois ces matières résiduelles récupérées, il importe de s'assurer des débouchés et des marchés pour chacune d'elles. Toutes ces étapes engendrent des coûts qu'il faut essayer de maintenir en deçà des coûts d'élimination. La redevance à l'élimination, en vigueur depuis juin 2006, se veut une invitation, aux municipalités comme aux entreprises, à gérer les matières résiduelles autrement, c'est-à-dire à les détourner de l'élimination au profit de leur mise en valeur. En 2008, dans de nombreuses régions du Québec, il existe encore des lieux d'élimination où les coûts sont bien en deçà de ceux favorisant la réduction, le réemploi, le recyclage et la mise en valeur des matières résiduelles.

Pistes de solutions

- Se donner des objectifs mieux définis et fondés sur la génération.

Tout en poursuivant l'objectif de réduire le recours à l'élimination et de rendre sécuritaires les lieux d'élimination de façon à réduire leur impact sur l'environnement, des objectifs intérimaires et globaux devront être fixés, afin de permettre une évaluation de la situation à plus d'un moment durant la période visée.

De plus, le calcul de ces objectifs devrait prendre en compte les efforts de réduction, de réemploi et de récupération aux fins de mise en valeur et être fondé non pas sur le potentiel de valorisation mais bien sur la génération; c'est ce qu'on appelle le taux de diversion.

$$\text{Taux de diversion (\%)} = \left[\frac{\text{Quantité générée} - \text{quantité éliminée}}{\text{Quantité générée}} \right] \times 100$$

- Concernant la réduction à la source et le réemploi, il faudra développer des méthodes de mesure adaptées à la situation québécoise.
- Il faudra s'assurer que les objectifs par matière et les cibles par secteur prennent en considération l'état de la situation pour ces matières et ces secteurs.
- Se fixer un échéancier clair et des étapes intérimaires.
- Les actions de la prochaine Politique devraient être accompagnées d'un échéancier de réalisation prenant en considération les délais de mise en œuvre des différentes mesures prévues. L'échéancier devra prévoir des étapes où l'on procédera à l'évaluation de la progression et de l'efficacité des actions mises en place.

- Faire progresser graduellement la redevance à l'élimination comme incitatif afin de hausser les coûts liés à l'élimination et de faire jouer le jeu de la concurrence en faveur de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles, le montant de la redevance à l'élimination, fixé à 10 \$ la tonne avec indexation, devrait être progressivement augmenté et prévu à l'intérieur de la nouvelle Politique. De cette façon, le gouvernement annoncerait à tous les intervenants ses intentions, ce qui permettrait à tous de prendre les dispositions nécessaires pour gérer de façon plus responsable leurs matières résiduelles.

Réduction à la source

Contexte

Au Québec, le principe des 3RV est l'un des principes de base d'une gestion responsable des matières résiduelles. La réduction à la source constitue la première étape de la hiérarchie des 3RV et interpelle autant les citoyens que les entreprises pour qu'ils évitent de générer des matières résiduelles. Le fait d'éviter de produire un résidu est présenté comme étant de la réduction à la source, ne comportant par conséquent aucun impact sur l'environnement.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* mentionne l'importance de « *prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits* ». Elle s'appuie sur le principe des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) pour indiquer : « *À moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire, la réduction à la source, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiées dans cet ordre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles* ».

Le *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec* révèle que la génération des matières résiduelles augmente au cours des années, étant tributaire de la santé économique du Québec qui se traduit généralement par une plus grande employabilité et une croissance des ventes au détail, marquée par des projets d'infrastructures et de construction ou de rénovation immobilière. La génération des matières résiduelles s'est accrue de 46 % entre 1998, année de référence du début de la politique québécoise actuelle, et 2006, l'élimination ayant fait un bond de 21 %, surpassée toutefois par la récupération en hausse de 86 % au cours de cette période de huit ans. La récupération des matières résiduelles à domicile, notamment par la collecte sélective, semble maintenant faire partie des habitudes des citoyens qui n'attendent plus que le service de récupération et de collecte soit offert également au travail, dans leurs loisirs ou leurs déplacements. Toutefois, alors qu'on parle beaucoup de « *consommer mieux* » pour des raisons évidentes de santé, il faudrait maintenant axer le discours sur « *consommer moins* » pour diminuer la production de matières résiduelles.

Enjeux

La réduction à la source comporte ses difficultés en termes de gestes concrets à poser ou de nouvelles façons de faire, et pour lequel il n'est pas aisé de fixer des objectifs, et d'évaluer les résultats en se basant sur des indicateurs simples et pratiques. Il n'est pas facile de mesurer ce qui est réduit et de dissocier le tout des efforts des consommateurs, des changements saisonniers ou des pratiques commerciales.

En fait, la réduction à la source permet d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit. Cela fait référence à différentes activités : design des produits, optimisation des procédés (moins de matières premières), amélioration des emballages, politiques d'achats, durabilité des produits, changement des comportements, responsabilisation des intervenants, etc. La réduction à la source vise différents secteurs d'activités où il est possible d'obtenir des gains importants : les ressources naturelles, l'énergie, les gaz à effet de serre, ainsi que les matières résiduelles. Le transport des matières représente un facteur important à considérer à plusieurs niveaux.

La réduction à la source est souvent associée dans d'autres pays à la protection de l'environnement et est abordée sous les angles de « *waste prevention, waste minimisation, pollution prevention and precycling* » (produit pouvant être réparé, retourné au lieu d'achat, réutilisé ou facilement recyclable compte tenu de ses composantes). La réduction à la source

permet en réalité de diminuer les quantités de matières résiduelles produites et leurs effets sur l'environnement, autant, en amont, à l'étape de leur production qu'à celle, en aval, liée à la façon responsable de s'en départir. Il est question de prévention quantitative (tonnage, volume, types de matières) et qualitative (polluants et nocivité des matières). Des actions de prévention peuvent être réalisées à différentes étapes, de la conception du produit jusqu'à la prise en charge des matières résiduelles par les municipalités. La réduction à la source se traduit comme étant un moyen selon lequel on ne produit pas de déchet, d'où un déchet qu'on n'aura pas besoin de gérer. Il existe différents types d'actions pour parvenir à une réduction à la source et ceux-ci peuvent s'illustrer de diverses façons.

Les types d'actions permettant d'agir en termes de réduction à la source :

- Matières premières

La réduction de l'utilisation de matières premières constitue un premier niveau de réduction à la source. Cette réduction peut notamment résulter de l'optimisation d'un procédé industriel. Par exemple, certains secteurs d'activités, en particulier ceux du textile, de la métallurgie et de la construction, ont intégré la réduction à la source dans une logique de rentabilité, pour minimiser les pertes de matières premières.

- Écoconception

Une tendance importante appelée écoconception est née du besoin d'utilisation efficace des ressources et de la disponibilité croissante des matières résiduelles pouvant servir d'intrants. La substitution d'une matière première par une matière résiduelle favorise inévitablement la réduction à la source, car elle évite potentiellement l'extraction et l'usage de ressources naturelles. De plus, l'écoconception permet aussi de prendre en compte ce qu'il adviendra des matières composant le produit une fois la vie utile de ce dernier achevée. De fait, on cherchera d'une part à prolonger la vie utile des produits et, d'autre part, à minimiser les impacts des composantes du produit sur l'environnement et à en favoriser leur recyclage.

- Emballage

Les activités de transport de marchandises et de mise en marché génèrent des quantités importantes de rebuts d'emballages. Plusieurs initiatives de réduction des emballages vont dans le sens d'une utilisation efficace des ressources. Bien des produits suremballés auraient avantage à adopter un régime minceur afin de réduire les coûts de production et le prix d'achat, de même que les impacts environnementaux.

- Actions préventives

Des actions simples peuvent aussi faire toute la différence pour une réduction à la source à grande échelle (ex. : plusieurs municipalités offrent à leurs citoyens la possibilité d'apposer un autocollant pour refuser le matériel publicitaire indésirable livré à domicile; ne pas systématiquement accepter les nombreux dépliants ou brochures offerts lors de salons, etc.)

- Promotion responsable

Les campagnes publicitaires axées sur des habitudes d'achats responsables ont un effet déterminant sur les choix des consommateurs et l'adoption de mesures de réduction à la source, permettant notamment de tenir compte de la durabilité des produits ou des produits de substitution (sacs réutilisables, produits en vrac, grands formats, etc.) pour favoriser la réduction à la source.

- Consommation responsable

En achetant des produits à valeur environnementale ajoutée, les consommateurs exercent une influence considérable sur les tendances en matière de conception et de fabrication de produits. Achetez mieux : achetez moins! Par opposition aux produits durables, les produits jetables vont à l'encontre du principe de réduction.

- Gestion sur place des matières résiduelles

Prendre en charge la gestion de ses propres matières résiduelles est aussi un facteur contribuant à la réduction à la source. Pratiquer le compostage domestique à des fins de jardinage ou l'herbicyclage (valorisation sur place du gazon) sont des actions qui contribuent à une réduction à la source, en évitant de générer des matières résiduelles qui devront être gérées par les municipalités. Les matières organiques, composées principalement de déchets de table et de résidus verts (branches, herbes, feuilles et résidus de jardin), constituent de loin la plus grande part (44 %) de l'ensemble des matières résiduelles d'origine résidentielle. De même, la réutilisation des résidus *in situ* par des entreprises de transformation représente une autre forme de réduction à la source (ex. : certaines usines utilisent les résidus de fabrication comme sources énergétiques de remplacement, tels que des résidus de bois, de graisses animales, etc.)

- Adoption et promotion de mesures volontaires

Des mesures volontaires appuyées par les producteurs (industries et commerces) peuvent avoir une incidence très positive sur la réduction à la source. Par exemple, une diminution appréciable de l'utilisation des sacs de plastique a été observée depuis que des solutions de rechange sont offertes aux consommateurs (sacs réutilisables, bacs). Considérant certaines variables, dont le type de commerce, la surface et l'emplacement, cette diminution a été estimée à près de 20 % en deux ans, soit du début 2005 à la fin 2006.

- Mesures réglementaires

Au-delà des mesures volontaires, certains pays ont choisi d'intervenir par voie réglementaire pour réduire à la source certains produits. Chez nous, l'entrée en vigueur de mesures réglementaires, comme le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles* (10 \$ par tonne) et le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*, favorisent la mise en valeur des matières résiduelles, mais également la réduction à la source et l'écoconception. D'autres pays vont encore plus loin, en allant jusqu'à taxer certains produits (ex. : les sacs en Irlande).

- Jetez, payez (*pay as you throw*)

Différentes formes de redevances sont en vigueur et s'appliquent tantôt aux citoyens, aux commerces et aux industries, tantôt directement aux exploitants d'installations d'élimination. Une revue des expériences de tarification à l'acte des déchets domestiques (au poids ou au volume) dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, la France, la Belgique, les États-Unis et la Hollande, conclut sur l'efficacité des mesures de tarification des déchets en faveur de la réduction à la source et de la récupération à des fins de recyclage. Les comportements préconisant la réduction à la source sont d'autant plus durables lorsqu'une campagne d'information et de sensibilisation du type *Jetez, payez!* accompagne les mesures tarifaires. À noter que de telles mesures sont applicables et équitables que dans les cas où sont offertes à la population des alternatives (collecte des matières recyclables et compostables) adéquates.

Pistes de solutions

La gestion des matières résiduelles, autant pour les aspects de logistique, social, financier, qu'environnemental, est intimement reliée à la production même de ces matières. La gestion des matières résiduelles en aval par les municipalités peut être diminuée, voire facilitée, en appliquant différentes mesures permettant de réduire les quantités et leurs impacts. Parmi ces mesures qui auront une influence à la source sur leur réduction, mentionnons :

- développer des politiques d'achats éco-responsables au sein des gouvernements et des entreprises pour que les considérations environnementales des produits soient prises en compte;

- intégrer des éléments de réduction à la source dans la mise en œuvre des programmes portant sur la responsabilité élargie des producteurs, notamment sur leurs produits et les matières résiduelles qui en résultent (durée de vie, recyclabilité, réparation, emballages, etc.);
- renforcer les mesures visant à réduire les emballages de produits;
- développer une stratégie d'actions concernant les produits dits « jetables » ou non durables lorsque des produits de substitution durables existent, de même que sur ceux qui sont difficilement recyclables en raison de leurs caractéristiques particulières (matériaux composites, démantèlement, absence de débouchés au recyclage);
- diminuer les quantités de matières résiduelles et les détourner vers des filières de mise en valeur en augmentant graduellement le tarif de la redevance à l'élimination;
- à moyen et long terme, explorer la possibilité de bannir les résidus verts (branches, herbes, feuilles et résidus de jardin) de l'élimination pour que soit favorisée leur gestion sur place ou leur compostage.

Réemploi

Contexte

RECYC-QUÉBEC définit le réemploi comme étant « *une utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés* ».

À partir de déclarations de récupérateurs et de recycleurs, RECYC-QUÉBEC dresse à tous les deux ans, un portrait de la mise en valeur au Québec qui s'appuie sur les activités de recyclage. Une fiche détaillée, exposant les différents aspects entourant le réemploi, est également publiée depuis le bilan 2004.

La documentation au sujet des quantités d'articles usagés qui sont mis en valeur par le réemploi est rare puisque le transfert d'un article usagé entre individus ou organismes est généralement informel. Ainsi, bien des activités de réemploi échappent à une forme quelconque de comptabilisation – ce qui rend complexe l'exercice de mesure des performances liées au réemploi.

Une étude de caractérisation spécifique au réemploi a été réalisée pour le compte de la Ville de Montréal (NI Environnement, 2006) et indique que près de 60 000 tonnes par année d'articles (principalement des vêtements et accessoires, livres et documents) transitent par environ 400 établissements actifs dans le domaine du réemploi sur l'île de Montréal. Il est évalué que de ces matières, environ les deux tiers, sont véritablement mises en valeur par réemploi. L'autre tiers est alors destiné à des fins de recyclage ou d'élimination. En somme, à Montréal seulement, ce sont environ 38 000 tonnes d'articles usagés par année qui sont valorisées au moyen du réemploi (environ 51 millions d'articles).

Les retombées du réemploi sont multiples, elles se regroupent dans les trois sphères du développement durable : l'économie, la société et l'environnement .

- si le réemploi intervient en lieu et place de l'acquisition d'un bien neuf, il contribue à la préservation des ressources naturelles;
- en contribuant à l'allongement de la durée de vie d'un bien, le réemploi procure l'avantage de retarder l'étape d'une transformation plus importante qui requiert plus d'énergie (recyclage);
- le réemploi offre des occasions d'affaires intéressantes sur le plan économique (prix avantageux et création d'emplois);
- le réemploi permet aux personnes moins fortunées d'acquérir des biens à faible coût par l'entremise d'organismes de bienfaisance;
- le réemploi constitue une alternative environnementale à l'élimination.

Enjeux

- La définition du réemploi

Il apparaît que la définition même du réemploi soit sujette à interprétation. Ainsi, selon la définition choisie, certaines activités, telles que la réutilisation de matériaux issus de la déconstruction d'un immeuble ou le re-design de biens, pourraient dorénavant être

considérées comme du réemploi. En effet, le reconditionnement de meubles, de vêtements ou de matériaux de construction, par exemple, constituerait une modification d'apparence et possiblement de propriétés sans subir une transformation industrielle importante comme c'est généralement le cas lors du recyclage.

Aussi, une révision de la définition permettrait de statuer sur l'inclusion ou l'exclusion de certaines activités dans ce qu'il sera convenu d'appeler le réemploi dans l'optique de l'allongement de la durée de vie de biens. Le démantèlement d'ordinateurs pour la constitution de nouveaux, l'exportation de vêtements dans les pays défavorisés, les services de location (machineries, outils, livres, disques, films, vêtements, etc.), les services de réparation et d'entretien (cordonnerie, plomberie, réparation d'appareils électriques et électroniques, etc.), les dons entre personnes et organismes, la vente de produits déclassés (abîmés ou en fin de ligne), la vente de résidus industriels, l'usage de contenants à remplissage multiple, etc. en sont quelques exemples.

- Importance relative du réemploi

Une fois la définition du réemploi bien circonscrite, il y a lieu d'identifier une méthode qui permettra de déterminer l'importance relative du réemploi parmi les autres moyens de mise en valeur : recyclage et valorisation agronomique et énergétique.

Parmi les défis posés par l'établissement de l'importance relative du réemploi se trouve la problématique de considérer plusieurs fois un même bien ayant subi plusieurs formes de réemploi à l'occasion de reventes successives, par exemple. Aussi, la tenue d'inventaire est rare dans les entreprises de revente de biens usagés, ce qui complique le suivi des quantités écoulées.

Or, des activités de réemploi détournent inévitablement des matières de l'élimination sans pour autant que ces mêmes matières puissent nécessairement franchir le cap du recyclage. Les activités de réemploi, une fois identifiées et estimées, pourraient contribuer à hausser les taux de mise en valeur.

- La promotion du réemploi

La place du réemploi dans la hiérarchie des 3RV nécessite que l'on y accorde des efforts conséquents.

D'importantes actions au chapitre de l'information et de la sensibilisation publiques sont à déployer pour contrer l'attrait qu'exerce sur les consommateurs l'acquisition de produits neufs à faible coût et trop souvent bas de gamme et éphémères.

Aussi, les effets dissuasifs pour l'achat ou la location de produits usagés, au profit de l'achat de biens neufs peuvent être nombreux : perceptions variables quant à la qualité, présence d'usure, absence de l'emballage d'origine, propreté douteuse, expérience d'achat moins enthousiasmante, lieux de vente moins accessibles, prix parfois comparables à des articles neufs, sentiment de propriété moins présent pour le consommateur, etc.

Pourtant, de nombreux avantages sont à faire valoir auprès des consommateurs; par exemple, le fait que des biens issus du réemploi peuvent être étonnamment plus durables que ceux trouvés dans certains magasins à rabais.

En réponse aux freins observés, plusieurs initiatives, dont celles de la Ville de Montréal et de la Ville de Québec, mettent en relief les avantages et donnent une image positive et dynamique au réemploi en mettant à la disposition des citoyens des guides facilitant l'identification des entreprises pouvant recevoir et revendre des biens usagés.

Pistes de solutions

Trois solutions se distinguent pour soutenir davantage le réemploi au Québec :

- Bien définir les activités à considérer comme étant associées au réemploi

La définition du réemploi mérite d'être revue afin de couvrir tout le spectre des activités concourant à l'allongement de la durée de vie des biens. Une recension des différentes définitions du réemploi montre l'importance de revoir la définition actuellement diffusée en considérant les frontières à déterminer avec la réduction à la source et le recyclage.

- Déterminer l'importance relative du réemploi par rapport aux autres moyens de mise en valeur

A cet égard, il importe de sensibiliser les principaux acteurs à l'importance de tenir un registre des biens destinés au réemploi. L'expérience de caractérisation du réemploi à la Ville de Montréal pourra servir à concevoir des outils simples à administrer.

- Promouvoir le réemploi et soutenir les activités de ce secteur

Le soutien des activités de réemploi doit s'opérer à différents niveaux : la conception de produits neufs réparables, la revente de produits usagés et la promotion des biens usagés auprès d'acheteurs particuliers ou corporatifs. Les solutions s'appliquent aux trois secteurs visés par la *Politique*.

Pour le secteur industriel, commercial et institutionnel :

- souligner les actions innovatrices des ICI en faveur du réemploi au moyen de programmes de reconnaissance dont ICI ON RECYCLE!;
- promouvoir les occasions d'affaires offertes par la [Bourse des résidus industriels du Québec](#) (BRIQ) au titre du réemploi.

Pour le secteur municipal :

- s'enquérir des résultats des efforts investis en regard du réemploi par la mise en œuvre des PGMR et promouvoir et reconnaître les initiatives innovatrices et porteuses de résultats;
- développer des stratégies marketing pour rehausser l'image des entreprises et des produits de ce secteur;

Pour le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) :

- stimuler l'intérêt des entrepreneurs spécialisés dans le domaine de la démolition quant aux bénéfices significatifs associés à la déconstruction sélective, notamment pour fins de réemploi;
- faciliter l'accès des entreprises aux écocentres industriels pour maximiser les occasions de réemploi et accorder plus de visibilité aux détaillants offrant des matériaux issus du réemploi.

Valorisation

Contexte

L'objectif global de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* est de mettre en valeur plus de 65 % en poids des matières résiduelles pouvant être valorisées chaque année. Il ne fait aucun doute que des progrès considérables ont été réalisés au Québec depuis dix ans dans ce domaine, tant à l'égard des quantités de matières résiduelles récupérées, qui ont pratiquement doublé depuis 1998 pour atteindre 6,2 M de tonnes, qu'au succès connu par l'instauration de plusieurs règlements et programmes spécifiques favorisant la mise en valeur de matières (ex. : pneus hors d'usage, contenants de boissons, peintures et huiles usagées, compensation pour la collecte sélective, etc.).

Si les objectifs de mise en valeur et l'écart qui nous en sépare sont bien connus, les moyens spécifiques à mettre en œuvre pour combler cet écart doivent pour leur part être mieux définis. L'atteinte de l'objectif de mise en valeur de la *Politique québécoise* doit passer par des progrès au niveau de la récupération des matières recyclables, notamment en provenance des multilogements dans les municipalités et des petites et moyennes entreprises au sein des ICI, mais également par l'implantation de services de collecte et de traitement des matières organiques pour l'un et l'autre secteur. Plusieurs moyens sont actuellement en place et d'autres sont à prévoir.

Dans le contexte mondial actuel de montée des coûts du pétrole, où l'efficacité technologique est devenue prioritaire et que des procédés s'y appliquent, la valorisation énergétique est une option de plus en plus envisagée. À ce titre, différentes entreprises font la promotion des technologies de méthanisation, d'incinération, de gazéification et de pyrolyse. La production d'énergie par opposition aux activités de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) soulève plusieurs questions relativement à l'insertion des projets dans les milieux (acceptabilité sociale), aux impacts environnementaux, aux coûts et aux bénéfices et aux mesures de suivi qui y sont associés, de même qu'à la reconnaissance de ces nouveaux moyens comme étant valables au sens de la *Politique québécoise*.

Enjeux

L'article 53.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) définit ce qu'est la valorisation des matières résiduelles « valorisation : toute opération visant par réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie ».

La future politique québécoise de gestion des matières résiduelles doit clarifier ce concept de valorisation et examiner les possibilités offertes par les différentes technologies développées pour traiter les types de matières (organiques, inorganiques, boues, déchets ultimes). De plus en plus, les décideurs municipaux se tournent vers RECYC-QUÉBEC ou le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour être conseillés, à savoir si le choix des technologies qu'ils comptent utiliser sera évalué en termes de performance et permettra d'obtenir des remises en argent par les programmes de financement en place ou prévus.

RECYC-QUÉBEC doit statuer sur l'acceptabilité d'un projet de valorisation dans le cadre du renouvellement par les regroupements de municipalités des plans de gestion des matières

résiduelles (PGMR). L'acceptabilité ou non d'un projet peut avoir un impact financier favorable ou défavorable en vertu du programme de financement lié à la redevance à l'élimination.

Lors du dernier *Rendez-vous sur la gestion des matières résiduelles* qui se tenait à Sherbrooke en novembre dernier, RECYC-QUÉBEC a lancé l'idée de tenir une journée technique à ce sujet. L'objectif d'une telle journée serait de faire le point sur les différentes technologies offertes pour le traitement des matières résiduelles et de connaître le point de vue des différents participants. Cette journée se tiendra en mai prochain avec la collaboration du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et de Réseau environnement.

Pistes de solutions

Voici quelques pistes de solutions :

- favoriser une grande participation des intervenants concernés à la journée technique de mai prochain, et ce, afin qu'il y ait le plus grand consensus possible sur la définition du terme « valorisation » figurant dans la *Politique québécoise* et finalement pour qu'il corresponde davantage à l'évolution que nous avons connue au chapitre des technologies de traitement des matières résiduelles;
- préciser le concept de valorisation, permettant également de clarifier le principe des 3RV;
- diffuser auprès de tous les intervenants la définition du terme « valorisation » dans le contexte de la nouvelle politique;

Rappelons que le choix des moyens appartient toujours aux municipalités et aux entreprises, selon l'ordre de préséance des technologies en accord avec le principe des 3RV.

CONTEXTE, ENJEUX ET PISTES DE SOLUTIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur municipal

Contexte

- L'atteinte des objectifs de la *Politique*

En 2006, le secteur municipal a généré 23 % des matières résiduelles totales soit un peu plus de 3 millions de tonnes. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* fixe un objectif de mise en valeur de 60 % pour les matières résiduelles du secteur municipal pouvant être valorisées.

En 2006, ce sont 958 000 tonnes de matières résiduelles qui ont été récupérées et valorisées pour ce secteur. Le taux de récupération du secteur municipal a presque doublé en huit ans, passant de 17 % en 1998 à 32 % en 2006. Le papier et le carton dominant avec 45 % du poids total, suivi des électroménagers avec 26 %. Le taux de récupération des résidus organiques (herbes, feuilles, résidus de jardin et de table), qui représentent plus de 44 % des matières résiduelles générées dans le secteur municipal selon l'étude de caractérisation du secteur résidentiel 2006-2007, n'atteignait que 8 % (109 000 tonnes) en 2006.

De son côté, la collecte sélective a permis de récupérer 530 000 tonnes, une augmentation de 40 % par rapport à 2004. Le taux de récupération et de valorisation atteignait 48 % en 2006. L'objectif de récupération des matières recyclables (60 %) est donc en bonne voie d'être atteint et il est fort probable que le Bilan 2008 qui sera dévoilé à l'automne 2009, présentera des résultats intéressants à l'égard de la collecte sélective.

- Les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR)

L'exercice d'élaboration des PGMR est pratiquement complété. Il y a 89 PGMR sur 90 qui ont été édictés et sont en vigueur. La Ville de La Tuque est la seule qui n'a pas encore présenté son PGMR pour analyse et recommandations par RECYC-QUÉBEC en vue de son adoption.

La Loi prévoit que les PGMR soient révisés tous les cinq ans. Les premiers PGMR qui ont été adoptés devront faire l'objet d'une démarche de révision au courant de l'année 2008.

Dans les PGMR de première génération, on a évalué à court terme seulement les besoins d'élimination des résidus ultimes ainsi que la disponibilité des infrastructures d'élimination. Cela a fait en sorte que plusieurs régions ont vécu des problèmes lorsque leurs lieux d'enfouissement ont atteint leur capacité maximale.

Enjeux

La récupération et la valorisation des matières organiques constituent le principal défi pour le secteur municipal. Il est donc impératif que les municipalités procèdent à la mise en œuvre des actions prévues dans les plans de gestion des matières résiduelles. Plusieurs mesures peuvent être appliquées; par exemple, inciter les citoyens à pratiquer l'herbicyclage et le compostage domestique. Également, les municipalités doivent prendre les moyens afin de récupérer les matières organiques, tout particulièrement dans les zones urbaines, sans quoi, les objectifs ne pourront être atteints.

Au chapitre des encombrants, des textiles, des livres, des jouets, etc., toutes les municipalités doivent reconnaître et soutenir les entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans la récupération de ces matières. Rappelons qu'il s'agit de matières qui sont souvent dirigées vers le réemploi et que le travail de ces entreprises conduit à dévier de l'élimination des quantités importantes de matières résiduelles, ce qui résulte en des économies appréciables pour les municipalités. Il faut préciser que certaines municipalités reconnaissent et financent déjà le travail de ces entreprises.

Pour ce qui est des résidus domestiques dangereux, il est aussi essentiel que les municipalités prennent tous les moyens nécessaires afin d'éviter que ces matières ne soient acheminées à l'élimination. Les infrastructures de récupération sont en place (REP, écocentres, collectes permanentes ou ciblées); il s'agit de bien informer les citoyens afin que ceux-ci se départissent adéquatement de ces résidus qui comportent des risques pour l'environnement lorsqu'ils sont éliminés dans les lieux d'enfouissement.

Actuellement, le suivi des actions inscrites dans les PGMR est très variable d'une municipalité à l'autre et cette information n'est pas nécessairement transmise à RECYC-QUÉBEC.

- Appui financier aux municipalités

Le gouvernement du Québec a mis en place deux mesures importantes visant à soutenir financièrement les municipalités pour la mise en œuvre des actions prévues dans leurs plans de gestion des matières résiduelles. Ces mesures sont le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* qui est entré en vigueur en mars 2005, et le *Règlement sur les redevances pour l'élimination de matières résiduelles* qui est entré en vigueur en juin 2006. Les sommes monétaires redistribuées aux municipalités en vertu de ces deux règlements s'élèvent à plus de 80 millions de dollars par année. Les sommes perçues par le règlement sur la collecte sélective proviennent entièrement des entreprises mettant en marché des contenants, des emballages, ainsi que des imprimés et celles-ci sont représentées par Éco Entreprises Québec (ÉEQ). C'est plus de 30 millions de dollars par année qui sont perçus auprès des entreprises que représente Éco Entreprises Québec. Pour ce qui est des entreprises liées aux médias écrits, elles sont représentées par Recycle Médias. Conformément au règlement, ces dernières doivent investir 1,3 million de dollars par année en biens et services aux fins de sensibilisation auprès de la population. En ce qui concerne le règlement sur la redevance à l'élimination, environ 70 % des quelque 65 à 70 millions de dollars perçus annuellement proviennent des secteurs des industries, des commerces et des institutions (ICI) ainsi que de celui de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). L'entente sur la redistribution de cette redevance prévoit que 85 % des sommes recueillies doivent être versées aux municipalités.

Pour les années 2005 et 2006, les compensations redistribuées aux municipalités relativement à la collecte sélective ont été calculées selon l'importance relative des coûts de collecte et de traitement des matières résiduelles de chacune d'elles par rapport au coût total pour l'ensemble des municipalités. Dans ces calculs, on introduisait une première notion de

performance puisque les municipalités qui offraient un service minimal, tel l'apport volontaire, ont reçu un montant moindre par rapport à celles qui offraient un service de collecte de porte en porte. Par ailleurs, celles qui n'offraient aucun service de collecte sélective des matières recyclables, n'ont reçu aucun montant. Jusqu'à maintenant, la redistribution aux municipalités concernant l'appui financier découlant de la redevance à l'élimination a été effectuée au prorata de la population. Il est primordial que les redistributions aux municipalités soient orientées en fonction de critères de performance. En effet, il est logique que les municipalités qui posent des actions concrètes et qui consacrent des efforts en vue de réduire, de réemployer, de récupérer et de recycler leurs matières résiduelles reçoivent plus de compensations que celles qui font peu d'efforts ou de celles qui n'en font pas du tout.

L'application de ces critères de performance nécessite d'obtenir des données les plus fiables possibles et standardisées, lorsque l'on veut comparer la performance d'une municipalité par rapport aux autres. D'autant plus que la connaissance que nous avons de la gestion des matières résiduelles constitue un avantage incontournable pour mettre en œuvre de nouvelles mesures, pour soutenir les entreprises dans le développement de marchés, pour favoriser l'accès à des débouchés, pour dresser des bilans ou pour obtenir des données fiables et standardisées auprès des entreprises et plus particulièrement auprès du secteur municipal. La possibilité et la capacité d'obtenir des données fiables et comparables constituent donc une condition essentielle avant même de déterminer les critères de performance qui pourraient s'appliquer.

En ce qui concerne le secteur municipal, depuis plusieurs mois, RECYC-QUÉBEC travaille à mettre en place une base de données de type extranet « Portail municipal », qui permettra aux municipalités de transmettre toutes les données disponibles concernant la gestion des matières résiduelles à RECYC-QUÉBEC en vue de leur compilation et de leur traitement. Ce « Portail municipal » permettra de canaliser toutes les informations provenant des organismes municipaux, lesquelles permettront de redistribuer aux municipalités les sommes collectées en vertu des règlements et des programmes en vigueur. Il sera donc possible d'obtenir les données nécessaires pour redistribuer les sommes recueillies, en fonction des critères qui seront déterminés au sein des différents comités de gestion ou de négociation.

Pistes de solutions

Pour pouvoir atteindre l'objectif global de récupération qui est de 60 % pour le secteur municipal, voici les pistes de solutions proposées :

- veiller à ce que les municipalités régionales et communautés métropolitaines procèdent impérativement à la mise en œuvre de toutes les actions prévues dans leurs plans de gestion des matières résiduelles, y compris les mesures visant la mise en valeur des matières organiques;
- exiger dans la nouvelle politique que chacune des municipalités régionales planifie, à moyen et à long terme, les besoins d'élimination de son territoire tout en considérant l'application de leur droit de regard. Cette planification, à plus long terme, est nécessaire afin d'éviter de se retrouver en état d'urgence à la recherche de lieux d'élimination où acheminer les déchets ultimes;
- s'assurer que les compensations financières versées aux municipalités soient orientées en fonction de critères de performance et, pour ce faire, s'assurer que les organismes municipaux produisent des bilans de mise en œuvre des actions prévues dans leurs plans de gestion et collectent des données afin de mesurer la progression des résultats obtenus;

- prendre les dispositions nécessaires afin de pouvoir comparer la performance des municipalités, les unes par rapport aux autres, et de reconnaître les municipalités performantes.

Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)

Le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) est caractérisé par une variété d'établissements présentant des situations et des besoins différents. Ainsi, l'intervention dans ce secteur pose tout un défi pour favoriser l'implantation d'une gestion responsable des matières résiduelles, conformément à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Depuis maintenant quatre ans, RECYC-QUÉBEC travaille à relever ce défi en s'impliquant activement dans ce secteur. Cela lui a permis de tisser plusieurs liens avec des entreprises, des regroupements d'entreprises, des associations sectorielles et régionales, et de développer une expertise dans ce domaine.

Contexte

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* fixe un objectif global de mise en valeur de 80 % pour les industries, les commerces et les institutions (ICI). La *Politique québécoise* ne fait pas de distinction entre les secteurs industriel, commercial et institutionnel. Aucune réglementation n'encadre l'atteinte de cet objectif de mise en valeur pour les ICI, donc tout repose sur la bonne volonté.

- Portrait environnemental

Le *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec* de RECYC-QUÉBEC, révèle que le secteur ICI est responsable de 43 % des matières résiduelles générées au Québec, comparativement à 23 % pour le secteur municipal et 34 % pour le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Il est donc responsable de la plus grande portion de matières générées au Québec. Toujours selon ce bilan, son taux de récupération sur le potentiel valorisable s'élève à 49 %. Le secteur ICI récupère en majorité les métaux ferreux et non-ferreux ainsi que les papiers et les cartons. Sur les 2,3 millions de tonnes récupérées, ces matières représentent 1,9 million de tonnes, soit 83 % du total. Par ailleurs, un peu plus de 3 Mt de matières résiduelles ont été éliminées par le secteur ICI en 2006.

- Portrait socio-économique

De façon générale, l'adoption de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles dans les ICI est facilitée lorsqu'ils y voient un gain économique. Le coût de cette gestion varie énormément selon la taille de l'établissement. Les établissements de grande taille présentent habituellement des taux de mise en valeur supérieurs aux ICI de petite taille. Ils génèrent d'importants volumes et sont normalement bien desservis par les récupérateurs privés en raison du volume, de la constance et du type de matières. À l'inverse, les ICI de très petite taille, comme les petits commerces, ont peu de ressources pour défrayer les services d'un récupérateur privé. C'est parfois la raison pour laquelle certaines municipalités leur permettent d'être desservis par la collecte sélective résidentielle en fixant généralement une limite au nombre de contenants ou de bacs de récupération qui peuvent leur être remis.

Les petites et moyennes entreprises (PME), quant à elles, font face à une difficulté quant à l'accessibilité des services de collecte; elles produisent trop de matières pour être incluses dans une collecte municipale et pas suffisamment pour intéresser un récupérateur à se déplacer pour un coût raisonnable. De plus, certaines matières ont moins de valeur sur le marché ou leur collecte est plus complexe; on pense respectivement au verre et aux matières organiques. La mission de l'entreprise étant toute autre, les PME ont généralement peu de ressources à investir dans la mise en place d'un système de gestion des matières résiduelles. Par conséquent, les PME choisissent souvent la solution la plus facile, l'élimination. D'autant plus que le tarif à l'élimination, peu élevé au Québec, ne constitue pas un incitatif à l'implantation de mesures de récupération des matières recyclables.

Du point de vue social, les dirigeants des ICI n'ignorent pas l'intérêt grandissant des citoyens pour toutes les questions touchant l'environnement. Ils sont donc de plus en plus nombreux à vouloir afficher une image « verte », ce qui inclut également une saine gestion des matières résiduelles. La population et les employés étant de plus en plus sensibilisés aux saines pratiques environnementales à domicile, ils s'attendent à trouver une cohérence sur leurs lieux de travail et dans les lieux publics lors de leurs déplacements ou de leurs loisirs.

RECYC-QUÉBEC a mis sur pied, en 2003, un programme de reconnaissance nommé ICI ON RECYCLE! Ce Programme qui a été renouvelé et qui est accessible à un plus grand nombre d'ICI qu'auparavant, permet de reconnaître les efforts des établissements à l'égard de leur gestion des matières résiduelles. Trois niveaux permettent ainsi de reconnaître dans un premier temps l'engagement d'une entreprise, dans un deuxième temps, la mise en œuvre de systèmes de récupération et de collecte ainsi que des mesures de sensibilisation efficaces et enfin, au 3^e niveau, les ICI peuvent se voir décerner un certificat ou une attestation de performance qu'ils peuvent afficher ainsi que d'autres éléments de visibilité intéressants. Pour ce qui est de la récupération dans les aires publiques, les hôtels, bars et restaurants, un organisme a été créé, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, la SAQ et d'autres partenaires du secteur privé; il s'agit de la *Table pour la récupération hors foyer*. Cette Table a développé un programme incitatif (6 millions de dollars sur trois ans) à trois volets en vue de favoriser la récupération des matières recyclables hors foyer. Le premier volet vise les aires publiques, le second les hôtels, bars et restaurants desservis par une collecte sélective municipale et le troisième les hôtels, bars et restaurants desservis par une collecte privée des matières résiduelles. Tenant compte du fait que les municipalités seront très impliquées dans la mise en œuvre des actions de récupération, des ententes ont été signées avec l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et la Ville de Montréal.

Enjeux

La gestion des matières résiduelles dans les ICI pose de nombreux défis. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) de 2005, 69,2 % des entreprises sont composées de 1 à 4 employés, 29,5 % de 5 à 199 employés et 1,3 % de 200 employés et plus. En outre, à partir du registre des entreprises de Statistique Canada traité par l'ISQ, le Québec comptait en 2006, 222 212 entreprises.

Il convient de mentionner que rejoindre au-delà de 200 000 entreprises n'est pas une mince tâche. C'est pour cette raison que RECYC-QUÉBEC travaille depuis le tout début à développer et à maintenir des liens avec des relayeurs sectoriels et régionaux. Par ailleurs, la combinaison des approches volontaires, économiques et réglementaires avec le concours des municipalités, constituent des axes d'intervention sur lesquels RECYC-QUÉBEC doit continuer à travailler.

Les grandes entreprises étant généralement plus avancées quant à la gestion des matières résiduelles dans leurs établissements, il y a un important travail de développement à réaliser auprès des ICI de petite et de moyenne (PME) taille puisqu'ils représentent une proportion importante au Québec.

L'implantation de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles dans ces établissements doit se faire en parallèle avec des actions visant à développer des débouchés et une plus grande accessibilité des services de collecte des matières recyclables et organiques. En effet, plusieurs entreprises font mention du manque de services, à la fois en région et pour certaines matières (ex. : plastique, verre, métal, bois, matières organiques) et cette situation se présente avec plus d'acuité pour les PME. La situation est accentuée à l'égard des PME pour les raisons mentionnées ci-haut.

De plus, la diversité des ICI représente un grand défi sur le plan de l'intervention. En effet, leur degré d'avancement dans la gestion des matières résiduelles dépend de nombreux facteurs : type, taille, localisation géographique, composition et quantité des matières résiduelles générées, coûts de gestion des matières résiduelles, espace, ressources, temps disponible, accessibilité des services, existence ou non d'une réglementation municipale, etc. Par conséquent, les besoins des ICI sont extrêmement variés et la gestion qui en ressort est de l'ordre du cas par cas. Par ailleurs, il n'existe aucun programme incitatif ou de soutien qui leur est destiné à part ceux qui tout récemment, sont offerts par la *Table de récupération hors foyer*.

Enfin, soulignons que la gestion des matières résiduelles ne fait pas encore partie des priorités des ICI en dépit du fait qu'elle les intéresse de plus en plus. D'une part, celle-ci n'entre pas dans leur mission première, et d'autre part, cela ne représente pas un poste budgétaire d'importance. Les dirigeants d'établissements n'ont généralement pas le réflexe de s'interroger à ce sujet en dépit du fait qu'ils paient une redevance à l'élimination de leurs matières résiduelles. En plus, ils ne perçoivent pas une meilleure gestion des matières résiduelles comme une activité à potentiel de rentabilité, d'où la nécessité d'intensifier la transmission d'information et la sensibilisation des ICI, notamment à partir d'études de cas. Dans bien des cas, c'est sous la pression des employés et de la population ou pour se démarquer à l'échelle régionale, provinciale, nationale ou internationale qu'une entreprise entreprend des démarches à caractère environnemental.

Pistes de solutions

Il convient de rappeler que RECYC-QUÉBEC ne dispose d'aucune source de revenu autonome pouvant être directement imputée à cet important secteur d'activité, et ce, en dépit du fait que ce secteur génère plus de 40 % des matières résiduelles au Québec. Les actions posées au regard de ce secteur sont donc limitées. Il serait pourtant tout à fait justifié d'augmenter les actions au regard du secteur ICI et tout particulièrement auprès des petites et moyennes entreprises. Il importe d'intensifier les actions dans ce secteur pour :

- maintenir et développer le partenariat avec des relayeurs sectoriels et régionaux pour la diffusion de l'information et la sensibilisation des ICI aux principes des 3RV, à la *Politique québécoise* et au Programme ICI ON RECYCLE! (RECYC-QUÉBEC reconduit depuis 3 ans une entente avec les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) pour qu'ils agissent en région comme vecteur de sensibilisation et d'information auprès des ICI);
- continuer à reconnaître les efforts des ICI en faveur d'une gestion responsable de leurs matières résiduelles par l'entremise du Programme ICI ON RECYCLE!;

- mettre en place d'autres programmes incitatifs afin de développer une meilleure accessibilité des services de collecte et d'infrastructures de récupération aux ICI, particulièrement à l'égard de ceux de petite et de moyenne taille, en collaborant avec les récupérateurs, les municipalités, les consultants, les associations régionales et sectorielles.
- favoriser les regroupements d'entreprises pour la mise en commun des matières entre autres par la création d'écocentres industriels;
- suivre l'évolution du marché des matières problématiques et intervenir lorsque nécessaire par des programmes de recherche et développement et de soutien à la mise en marché;
- distinguer les performances de chacun des segments du secteur ICI.

La gestion des matières résiduelles dans les édifices gouvernementaux

Contexte

Les activités des édifices à bureaux du gouvernement du Québec génèrent près de 9 000 tonnes métriques de matières résiduelles annuellement. Même si le papier, le carton, les contenants consignés et les cartouches d'encre sont récupérés depuis longtemps par un grand nombre de ministères et organismes (M/O), une proportion encore trop importante de contenants et d'emballages de plastique, de verre et de métal, tout comme de matières compostables, se retrouvent aux déchets.

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et d'agir à titre exemplaire en ce sens, le gouvernement a mis sur pied un programme de gestion des matières résiduelles dédié à ses M/O.

Le Programme VISEZ juste! est administré et coordonné par RECYC-QUÉBEC depuis septembre 2003 et financé grâce aux revenus issus de la vente du papier et du carton récupérés dans les édifices des ministères et organismes. RECYC-QUÉBEC a pu ainsi offrir aux M/O adhérents un service de récupération et de sensibilisation sans frais et contribuer financièrement à l'acquisition d'équipements appropriés au tri des matières.

D'abord lancé à titre de projet-pilote à l'édifice Marie-Guyart de Québec, le programme est aujourd'hui implanté dans plus de 140 édifices des grandes régions de Québec et de Montréal, dont près de la moitié récupèrent les contenants et emballages de plastique, de verre et de métal. Quelques édifices ont débuté la collecte des matières compostables. Au total, plus de 40 000 employés de l'État ont accès au programme, soit environ 55 % de l'ensemble des employés du gouvernement du Québec. Il convient de préciser que ce programme ne vise pas les réseaux de la santé et de l'éducation.

En s'appuyant sur le principe des 3RV (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation), VISEZ juste! propose des moyens concrets pour gérer de façon responsable les matières résiduelles et ce, de leur génération à leur destination en fin de vie; un accompagnement bénéfique pour les M/O qui sont à réaliser leur plan d'action de développement durable en accord avec la *Loi sur le développement durable* et la stratégie qui en découle.

Enjeux

- Réduction à la source

Le principe des 3RV est à la base du Programme VISEZ juste! C'est pourquoi les M/O sont invités à poser des gestes concrets de réduction à la source dans leurs activités quotidiennes (réduire leur consommation de papier, opter pour des articles de bureaux durables, privilégier de la vaisselle et des ustensiles durables et réutilisables, etc.). Des études de caractérisation effectuées par RECYC-QUÉBEC démontrent que les employés de l'État génèrent en moyenne quelque 115 kg de matières annuellement. L'application des mesures de réduction à la source mises de l'avant dans le cadre de VISEZ juste! permettrait d'abaisser cette moyenne sous la barre des 100 kg.

Le message de réduction à la source est généralement bien reçu sur une base individuelle, mais l'application « généralisée » de ce principe à l'ensemble des établissements et du personnel demeure un défi à relever (par exemple, l'adoption d'une politique d'impression recto verso ou du remplacement des verres à café en styromousse par de la vaisselle réutilisable).

- Portrait de la récupération des matières résiduelles dans les M/O

RECYC-QUÉBEC possède des statistiques de récupération pour les quelque 140 édifices VISEZ juste! et une information partielle pour quelques régions du Québec. Les ministères et organismes (M/O) sont répartis dans quelque 1 000 édifices en propriété de la Société immobilière du Québec (SIQ) ou en location, lesquels sont situés dans les différentes régions du Québec. Les données partielles tendent à démontrer que la majorité des M/O auraient accès à la collecte du papier et du carton. Les contenants et les emballages de plastique, de verre et de métal seraient récupérés dans une proportion de 10 à 15 %. Les matières compostables sont pour leur part très peu récupérées (seulement 4 édifices répertoriés, tous situés dans la région de Québec).

- Expansion du Programme dans les régions

De façon générale, les M/O sont intéressés à adopter de saines pratiques de gestion des matières résiduelles, intérêt toutefois freiné lorsque des coûts y sont rattachés. Dans ce contexte, la gratuité des services de récupération et de sensibilisation, ou un coût nettement en deçà de celui de l'élimination, sont des atouts importants pour l'expansion du Programme.

Cette gratuité est jusqu'à présent possible dans les régions de Québec et de Montréal, puisque la mise en commun des matières de l'ensemble des M/O permet d'obtenir des revenus. Cependant, la situation à l'extérieur des grands centres est différente : peu de concurrence (moins de récupérateurs), plusieurs points de collecte à faible volume, distances considérables entre chaque édifice, éloignement des marchés de revente, etc.

- Engagement des ministères et des organismes pour la pérennité du programme à l'interne

RECYC-QUÉBEC accompagne les M/O lors de l'implantation des différentes phases du programme; les M/O de leur côté sont redevables de leur performance. Comme les changements visés par le programme n'apparaîtront que si les usagers sont bien informés et sensibilisés, il est recommandé de mettre sur pied un comité vert qui aura pour rôle d'informer les usagers et d'encourager leur participation.

- Autofinancement du Programme VISEZ juste!

La revente des papiers et des cartons dans les régions de Québec et de Montréal permet de financer le Programme soutenu jusqu'à présent par RECYC-QUÉBEC, ce qui pourrait changer à court ou à moyen terme. Comme les édifices les plus importants sont majoritairement desservis, les édifices qui s'ajoutent sont ceux à faible volume de papiers et de cartons et ceux qui sont de plus en plus éloignés. Les M/O devront accepter de payer les coûts de gestion des matières résiduelles lorsque des facteurs tels que l'éloignement et la faible quantité de matières récupérées entrent en ligne de compte et influencent les coûts des services.

- La récupération des matières compostables

Près de 11 % des matières générées par les M/O pourraient être compostées. L'absence d'infrastructures permettant la transformation de ces matières constitue un frein majeur pour leur mise en valeur dans certaines régions du Québec, excluant les grands centres urbains.

Pistes de solutions

Les ministères et organismes doivent :

- intégrer la gestion des matières résiduelles dans leur *Plan de développement durable* respectif par la mise sur pied d'un Programme tel que VISEZ juste! et ce, en favorisant l'application des 3RV;
- prévoir les ressources financières et humaines nécessaires à l'application d'un tel programme, notamment pour la sensibilisation des employés;
- revoir les contrats d'élimination (nombre de conteneurs, levées, etc.) en fonction de la récupération croissante des matières résiduelles.

Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Contexte

En 2006, au Québec, le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) a généré 4,38 millions de tonnes (Mt) de débris et de matériaux résiduels. Cela représente le tiers de l'ensemble des matières résiduelles qui ont été générées au Québec en 2006. Ces matières proviennent de deux sources principales : celle du bâtiment et celle des infrastructures routières.

Les données du *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec* indiquent que ce secteur fait très bonne figure avec un taux de récupération de 69 % alors que l'objectif de 60 %, prévu pour 2008 dans la *Politique*, est dépassé depuis 2002, soit six ans avant l'échéance de la *Politique*. Deux raisons expliquent ce phénomène. Premièrement, depuis quelques années, les efforts déployés par le ministère des Transports pour accroître l'utilisation des produits récupérés faciliterait la mise en valeur des résidus de béton et d'asphalte qui composent plus de 50 % des résidus de ce secteur. Afin de mieux encadrer cette pratique, le Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ) et RECYC-QUÉBEC ont mandaté, en 2002, le Bureau de normalisation du Québec pour qu'il élabore une norme portant sur les granulats recyclés. Cette norme permet maintenant de mieux encadrer ce secteur et favorise grandement la récupération du béton et de l'asphalte. D'ailleurs, depuis la publication de cette norme, la quantité de béton et d'asphalte récupérée a augmenté de plus de 37 %.

L'autre raison qui explique la bonne performance de ce secteur est l'augmentation marquée de la récupération du bois. Depuis 2000, nos données indiquent que la récupération du bois a augmenté de plus de 780 %, passant de 79 000 tonnes en 2000 à 621 000 tonnes en 2006. On peut expliquer cette croissance par les efforts de développement pour ce marché ainsi que par une demande de plus en plus forte de la part des entreprises de recyclage et de celles qui utilisent cette matière pour sa valeur énergétique en remplacement de combustibles non renouvelables. La diversification des débouchés (cogénération, panneaux-particules, briquettes pour foyers, litière, granules combustibles, paillis, compostage) jumelée à la diminution des droits de coupe ont fait que la demande pour les résidus du bois (sciures, rabotures, copeaux, etc.) a augmenté significativement. Si, par le passé, les générateurs devaient payer pour se débarrasser de leurs résidus de bois, aujourd'hui, si le produit est de qualité, ils peuvent obtenir des revenus pour leur matière.

Malgré la bonne performance de ce secteur, nous pourrions faire encore mieux. Une portion importante des résidus de construction d'habitations prend encore le chemin des lieux d'élimination.

Enjeux

Premièrement, il n'y a aucune réglementation au Québec qui oblige les entrepreneurs, ou leurs clients, à récupérer les matières résiduelles produites par leurs travaux. Il y a cependant quelques donneurs d'ouvrage qui commencent à exiger qu'une partie des débris soit triée pour être récupérée et recyclée. En exigeant cela, ces donneurs veulent démontrer leurs préoccupations environnementales et tirer avantage des bénéfices économiques et sociaux qui peuvent résulter d'une meilleure gestion des matières résiduelles.

Deuxièmement, certaines matières ne trouvent pas preneur. C'est le cas notamment pour les bardeaux d'asphalte. Au Québec, entre 170 000 et 200 000 tonnes de bardeaux d'asphalte sont rebutés et envoyés à l'élimination chaque année. Ces bardeaux sont composés de bitume dans une proportion de 35 %, de granulats dans une proportion de 60 % et de fibres organiques et inorganiques pour le reste. Afin d'étudier les marchés potentiels pour les bardeaux d'asphalte rebutés, RECYC-QUÉBEC et le 3R MCDQ ont conjointement confié en juin 2006, un mandat au Laboratoire universitaire sur les chaussées, les routes et les enrobés bitumineux (LUCREB) de l'École de technologie supérieure, afin d'identifier des usages potentiels pour les bardeaux postconsommation. Le LUCREB propose d'incorporer 5 % de particules de bardeaux postconsommation dans un enrobé bitumineux de type EB-14. Il reste maintenant à poursuivre les travaux de recherche, notamment par des planches d'essais.

Troisièmement, il faut favoriser la venue de centres de tri dédiés aux résidus de CRD afin d'augmenter la quantité de matières récupérées dans ce secteur. Il faut bien comprendre qu'il existe généralement deux façons de procéder en ce qui a trait à la récupération des matériaux de construction. Ces méthodes comprennent d'une part la séparation à la source, c'est-à-dire celle qui se fait à même le chantier à partir de conteneurs par catégories de matières, et d'autre part la récupération en vrac, toutes matières confondues, par conteneurs qui, une fois remplis, seront transportés et traités dans un centre de tri et de recyclage. Si la séparation à la source est possible pour les grands chantiers, il en va autrement pour les plus petits, notamment dans le secteur de la construction résidentielle. On compte présentement six centres de tri dédiés aux résidus de construction alors qu'il y a 56 dépôts de matériaux secs.

Pistes de solutions

Afin de favoriser le recyclage des résidus de construction, il faudrait détourner les matières qui sont actuellement éliminées dans les dépôts de matériaux secs vers des centres de tri. En 2006, 815 000 tonnes ont été enfouies dans les dépôts de matériaux secs. Les centres de tri actuels peuvent facilement détourner de 50 % à 70 % des matières qui y sont acheminées.

- apporter une modification réglementaire afin que tous les débris de construction, de rénovation ou de démolition soient obligatoirement acheminés dans un centre de tri dédié pour valoriser ces matières. Ultimement, les matières triées qui ne peuvent pas être valorisées seraient destinées à l'élimination;
- les municipalités, lors d'émissions de permis de construction, de rénovation ou de démolition, pourraient exiger des entrepreneurs qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour qu'il y ait un tri et un recyclage des matières résiduelles générées lors de leurs travaux. La mise en application de cette mesure par plusieurs municipalités d'importance favoriserait l'implantation de nouveaux centres de tri à l'échelle du Québec, ce qui contribuerait à faciliter la récupération et le recyclage de ces matières résiduelles.
- Les divers paliers de gouvernement, ainsi que les municipalités devraient intégrer dans leurs politiques d'acquisition des mesures favorisant l'achat de produits à contenu recyclé.

Les matières organiques

Contexte

Selon la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007*, les matières organiques représentent 44 % des résidus générés par les Québécois, soit une moyenne de 179 kg par personne par année. Selon les données du Bilan 2006, plus de 1 679 000 tonnes de matières organiques sont générées annuellement par l'ensemble des secteurs. À cette quantité, s'ajoutent 702 000 tonnes humides de biosolides municipaux pour un total de 2 381 000 tonnes de matières putrescibles visées par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. À la lumière de ces données, il apparaît évident que la mise en valeur des matières organiques est nécessaire à l'atteinte de l'objectif global de 65 % des matières résiduelles de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

L'objectif de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* est de mettre en valeur 60 % des matières putrescibles (excluant les biosolides municipaux pour lesquels il n'y a pas d'objectif quantitatif) autant dans le secteur municipal que dans le secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI). Au total, seulement 9 % des matières organiques visées par la *Politique* étaient mises en valeur en 2006, soit 8 % pour le secteur municipal et 14 % pour le secteur des ICI. En ce qui a trait aux biosolides municipaux, plus de 77 % étaient éliminés en 2006, dont 73 % par incinération et 27 % par enfouissement.

Bien que la majorité des plans de gestion des matières résiduelles des municipalités régionales prévoient, d'ici la fin de 2008, l'implantation de mesures visant la mise en valeur des matières organiques, peu de municipalités québécoises offrent, à ce jour, un service de collecte des matières organiques qui vise l'ensemble des résidus générés par les citoyens.

Enjeux

- Enjeux environnementaux

Dans des conditions d'enfouissement, les acides générés par le processus de décomposition des matières organiques entraînent la dissolution des métaux et, par conséquent, la contamination des plans d'eau souterrains ou de surface. De plus, l'enfouissement des matières organiques est le principal responsable des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le secteur des matières résiduelles. Selon une étude d'Environnement Canada et de Ressources naturelles Canada, réalisée en 2005 par ICF Consulting Group, chaque tonne de matières organiques (résidus alimentaires) enfouie génère environ 0,8 tonnes d'équivalent CO₂ (eCO₂) alors que le compostage permet de fixer (séquestrer) 0,2 tonnes eCO₂ par tonne de matières organiques compostée (lorsque le compost est utilisé comme amendement dans le sol). C'est donc dire qu'une tonne de matières organiques compostée équivaut à une réduction d'environ une tonne eCO₂. L'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2005 et leur évolution depuis 1990, réalisé par le MDDEP, précise que la contribution des matières résiduelles au bilan total des émissions de gaz à effet de serre produites au Québec est évaluée à près de 7,5 %.

Le Programme Biogaz, élaboré dans le cadre du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques*, a pour objectif de réduire les quantités de GES résultant de la décomposition des matières organiques dans les lieux d'enfouissement, par le captage des biogaz. Le programme d'aide prévu à l'action 15 qui vise la valorisation énergétique du lisier, de la biomasse agricole, de la biomasse forestière et de la biomasse provenant des matières résiduelles, n'est pas encore en application.

Rappelons que la technologie par compostage permet, d'une part, d'éviter l'élimination des matières organiques et, d'autre part, de produire du compost, un produit à valeur ajoutée aux nombreux avantages agronomiques.

- Enjeux économiques

Les principaux facteurs économiques qui expliquent le retard dans la mise en œuvre des activités de mise en valeur des matières organiques au Québec sont les faibles coûts de l'enfouissement ainsi que les coûts associés aux équipements de récupération (bacs), à la collecte et à l'implantation d'infrastructures de compostage ou autres technologies de mise en valeur.

Bien que la redevance à l'élimination ait eu pour effet d'augmenter les coûts d'élimination, ceux-ci restent encore, dans plusieurs cas, inférieurs aux coûts de mise en valeur des matières organiques, et ce, dans plusieurs régions.

Aussi, plusieurs municipalités, particulièrement les grandes villes, prévoient, dans le cadre de leur PGMR, implanter des nouvelles infrastructures de mise en valeur des matières organiques sur leur territoire. Les coûts d'implantation et d'immobilisation de ces sites de grande capacité peuvent s'avérer très élevés.

- Enjeux sociaux

La population en général est réticente à l'implantation de sites de traitement des matières organiques sur son territoire en raison notamment des risques d'odeurs. Peu d'efforts de sensibilisation ont été investis dans le passé afin d'informer et d'échanger avec le public au sujet des sites de valorisation, qui sont souvent perçus négativement par la population avoisinante.

Les gestionnaires de sites de compostage et autres technologies de mise en valeur doivent assurer la bonne gestion du site afin de diminuer les risques d'odeurs. Dans certains contextes, tels que dans les secteurs fortement urbanisés, la gestion des matières organiques par des systèmes fermés avec traitement de l'air par biofiltre est souhaitable afin de réduire au minimum les émissions d'odeurs. Toutefois, ce type d'infrastructure nécessite des investissements importants.

Enfin, le défi consiste à concilier les activités de mise en valeur des matières organiques et le milieu de vie des citoyens.

Pistes de solutions

- Implanter un cadre réglementaire favorable
 - explorer la possibilité d'obliger les municipalités à faire la récupération et la valorisation des résidus verts (herbes et feuilles) ne pouvant être laissés au sol;
 - à long terme, envisager la possibilité d'interdire l'enfouissement des résidus verts et/ou des matières putrescibles incluant les biosolides municipaux.
- Développer des mesures incitatives
 - augmenter graduellement la redevance à l'élimination afin de rendre les coûts d'enfouissement égaux ou supérieurs à ceux des filières de mise en valeur des matières résiduelles;
 - redistribuer une part importante des montants perçus par la redevance à l'élimination aux municipalités en fonction de la performance de récupération et de mise en valeur des matières putrescibles;
 - trouver le moyen de financer des projets de recherche et développement pour des technologies de mise en valeur des matières organiques;
 - inclure le compostage comme technologie de mise en valeur de la biomasse reconnue par le futur programme d'aide à la valorisation énergétique du lisier, de la biomasse agricole, de la biomasse forestière et de la biomasse provenant des matières résiduelles dans le cadre du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques*;
 - poursuivre le développement d'outils de sensibilisation à l'intention des élus municipaux afin de les encourager à respecter leurs engagements face aux mesures prévues dans les PGMR;
 - lancer une campagne nationale de sensibilisation sur les différentes activités de valorisation des matières organiques : herbicyclage, compostage domestique et participation à la collecte municipale des résidus verts et/ou résidus alimentaires;
 - favoriser l'accès aux crédits de carbone pour les municipalités qui s'assureraient de divertir de l'élimination les matières organiques produits sur son territoire.
- Soutenir le développement et la pérennité des activités de compostage et autres technologies de mise en valeur
 - favoriser l'implantation d'installations de compostage et autres technologies de mise en valeur par :
 - la simplification et l'uniformisation des procédures administratives applicables;
 - le financement des démarches d'implantation (publiques/privées) de nouveaux sites et l'expansion d'installations existantes.
 - Favoriser le développement des marchés du compost par :

- une campagne de sensibilisation nationale à l'utilisation résidentielle et commerciale de compost;
- l'intégration dans les politiques d'achats des divers paliers de gouvernement ainsi que des municipalités de mesures favorisant l'utilisation de compost.

Les contenants de boissons

Contexte

Les boissons qui sont mises en marché au Québec se présentent sous des formats variés, fabriqués de différents emballages ou matériaux et avec des caractéristiques distinctives pour plaire aux consommateurs. Ces contenants appartiennent aux catégories suivantes : les jus, les eaux embouteillées, les produits laitiers, les boissons gazeuses, la bière, les vins, les spiritueux et les cidres.

Selon la dernière étude réalisée par RECYC-QUÉBEC correspondant à l'année 2005, plus de 4,7 milliards de contenants de boissons ont été vendus au Québec. Les emballages des boissons sont principalement composés de verre (surtout les bouteilles de bière et de vin), de métal (surtout des canettes d'aluminium), et de plastique pour les autres boissons. Les boissons emballées dans des contenants de carton multicouches tels les Tétrapak sont moins nombreuses.

La bière et les boissons gazeuses représentent une proportion importante des contenants vendus au Québec (environ 57 %). Cependant, cette proportion qui se situait à près de 70 % en 2002 est en régression due à la popularité nouvelle des eaux embouteillées et des jus.

Dans l'ordre des principales boissons les plus vendues, consignées ou non, on retrouve la bière en contenants à remplissage multiples (CRM) et en contenants à remplissage unique (CRU) (33,2 %), les boissons gazeuses (24,2 %), les eaux de source et gazéifiées (16,3 %), les jus (fruits, légumes, tomates et boissons de fruits) (15,3 %). Suivent le lait (7,3 %) et les vins, spiritueux et cidres (3,6 %) qui sont de plus faible importance.

Les boissons sont vendues dans des contenants faits de différents emballages. Des prédominances sont toutefois notées dans ces emballages pour les jus et les boissons de fruits (51 % de carton et multicouches), le lait (67 % de plastique, incluant les sacs), les boissons gazeuses (72 % de métal) et la bière en contenants à remplissage unique (61 % de métal) et les vins, spiritueux et les cidres (94 % de verre). Des boissons ne sont vendues que dans un seul type de contenant : les eaux de source (plastique) et la bière en contenants à remplissage multiple (verre). En fonction de leur nombre sur le marché, les contenants consignés sont principalement faits de verre et de métal (aluminium) alors que ceux non consignés sont faits de plastique et multicouches.

- L'évolution des ventes de boissons

Les ventes de boissons, en nombre de contenants, ont peu augmenté entre 1992 et 2002 (croissance annuelle moyenne de 0,8 % par année). Toutefois, entre 2002 et 2005, le nombre de contenants mis en marché a connu une forte croissance (875 millions de contenants, soit 23 %) attribuable aux eaux embouteillées et aux jus. Selon les données disponibles, ces ventes seraient passées de 3,6 milliards en 1992 à 3,9 milliards en 2002 puis à 4,7 milliards de contenants en 2005.

Les contenants à remplissage multiple (CRM) de bière ont diminué légèrement au profit de ceux à remplissage unique (CRU). Malgré cette tendance, 85 % de la bière est vendue au Québec dans des contenants à remplissage multiple alors qu'aux États-Unis, c'est seulement 5 %.

Les contenants à remplissage multiple (CRM) de boissons gazeuses ont presque disparu du marché québécois (200 millions en moins) pour faire place à davantage de contenants à remplissage unique (1,1 milliard de CRU).

Pour ce qui est des eaux embouteillées, le nombre de contenants a augmenté de façon très importante de 2002 à 2005. Les formats de 1 et 4 litres ont fait place à des formats beaucoup plus petits de ,375 ou ,5 litres. Cette évolution est corroborée par ce qui est observé aux États-Unis. Bien plus, chez nos voisins américains, l'industrie de l'eau embouteillée prévoit doubler ses ventes de 2008 à 2012.

- La récupération des contenants

Les taux de récupération utilisés pour chaque emballage ou matière proviennent essentiellement de deux sources. Pour les contenants de bière et de boissons gazeuses, les informations sont issues du système de gestion des consignes de RECYC-QUÉBEC. Pour les contenants non consignés récupérés par la collecte sélective municipale, RECYC-QUÉBEC utilise les données de la *Caractérisation 2006-2007 de la gestion des matières résiduelles au Québec*. Pour ces contenants non consignés, le taux de récupération ne sera présenté que pour la fraction consommée à domicile puisqu'aucune donnée fiable n'est disponible pour la récupération des contenants de boissons consommées hors foyer.

Essentiellement, la bière est l'objet d'une consigne privée sur les contenants à remplissage multiple (CRM). Une consigne publique est appliquée sur les contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses. Ces produits sont vendus dans des contenants d'aluminium, de plastique et de verre. Pour les autres boissons (jus, eaux embouteillées, produits laitiers, vins, spiritueux et cidres), leur récupération se fait grâce à la collecte sélective municipale.

Environ trois milliards de contenants de boissons (72 %) sont récupérés au Québec pour être mis en valeur, par rapport à 1,2 milliard (28 %) de contenants éliminés pour le gisement considéré, ce qui exclut les contenants de boissons non consignés consommés hors du domicile, dont on estime la consommation à 600 millions de contenants dont on ne connaît pas le taux de récupération. Les contenants de verre et de métal sont récupérés en plus grand nombre que ceux en plastique.

Les contenants de bière et de boissons gazeuses sont plus récupérés que les autres contenants. Ainsi, les bouteilles brunes de bière sont récupérées à 98 % par les brasseries pour être réutilisées plus d'une quinzaine de fois avant que le verre ne soit recyclé. Les taux de récupération des contenants consignés à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses se situaient à 72 % en 2005 et à 74 % selon le Bilan 2006. Ces taux sont en léger repli depuis quelques années. Les changements dans les lieux de consommation, la prolifération du nombre de contenants non consignés et la faiblesse de l'incitatif financier d'une consigne à 5 ¢, qui n'a pas été indexée depuis son introduction en 1984, sont évoqués pour expliquer la baisse des taux. Annuellement, c'est un milliard de contenants qui sont rapportés auprès des détaillants avec la consigne publique. L'objectif fixé par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* étant de 80 %, il manquait donc, en 2005, 110 millions de contenants pour atteindre cet objectif.

Pour leur part, les taux de récupération des contenants non consignés (secteur domicile seulement) est de 47 %. Il est de 74 % pour les bouteilles de boissons alcoolisées, de 57 % pour les bouteilles d'eau, de 45 % pour les jus et de 26 % pour le lait (pellicule de plastique incluse).

Enjeux

Pour les prochaines années, l'amélioration du taux de récupération des contenants consignés et non consignés est un défi majeur. En effet, la hausse des ventes de contenants d'eau et de jus ainsi que la consommation hors domicile de contenants de boissons (représentant environ

le tiers de la consommation) posent des défis qui touchent à la fois les modes de récupération que sont la consigne et la collecte sélective. Ainsi, la hausse de la consommation d'eau de source, de jus, de nectars et de boissons de fruits, qu'on retrouve surtout dans des contenants de plastique et qui sont de plus en plus consommés à l'extérieur du domicile, est une source de préoccupation environnementale. Les taux de récupération de ces types de contenants sont actuellement faibles, ce qui se traduit par l'élimination annuelle de centaines de millions de bouteilles de polyéthylène téréphtalate (PÉT) (code 1) depuis quelques années.

Pistes de solutions

Diverses mesures incitatives peuvent être envisagées pour augmenter l'efficacité de chacun des systèmes de récupération dans ce segment de consommation encore appelé à croître de façon significative. Le spectre des moyens à préconiser relativement à la collecte sélective inclut :

- la création de partenariats publics-privés dont l'un a récemment vu le jour avec la création de la *Table pour la récupération hors foyer*. Les programmes mis en place par la Table agiront comme un effet de levier avec le concours des municipalités et des récupérateurs pour développer des infrastructures de récupération et des services de récupération dans les aires publiques, dans les hôtels, les bars et les restaurants;
- l'application du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles conjugué au *Règlement sur la redevance à l'élimination* viennent soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de leurs plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), et celles-ci disposeront de moyens financiers additionnels qui sont susceptibles de conduire à un nouvel essor de la collecte sélective municipale au Québec, y compris un service de collecte dans les espaces publics et auprès des industries, commerces et institutions;
- l'augmentation du montant de la consigne unitaire (pour passer de 5 ¢ à 10 ¢) pourrait contribuer à l'efficacité de ce système.

Les résidus domestiques dangereux

Contexte

Les résidus domestiques dangereux (RDD) regroupent un grand nombre de produits d'usage courant, comme les peintures, les huiles, les pesticides, les piles domestiques, les médicaments, ainsi que tout autre produit d'usage domestique corrosif, toxique, inflammable ou explosif au moment de leur usage, de leur entreposage, de leur transport ou de leur traitement en fin de vie utile. Les RDD présentent de réels dangers pour la santé humaine et l'environnement, lorsqu'ils sont déposés dans les déchets, en vue d'être éliminés par enfouissement ou par incinération. Ces risques peuvent se manifester de plusieurs façons : métaux lourds entraînés dans les eaux de ruissellement, contaminants libérés par les cendres volantes au moment de l'incinération, intoxication par les vapeurs et éclaboussures, incendies, déversements accidentels, contamination de l'air ambiant, du sol et de la nappe phréatique, etc. Bien qu'ils ne soient pas considérés a priori comme des RDD, les résidus des technologies de l'information et des communications (TIC) peuvent aussi entrer dans cette catégorie, étant donné leurs propriétés semblables (teneur en métaux lourds, etc.) et les risques qu'ils posent à l'élimination.

Bien que les RDD représentent qu'une faible proportion de la génération totale de matières résiduelles au Québec (environ 1 % des résidus provenant du secteur municipal, excluant les huiles, les peintures et les résidus de TIC), ils doivent être gérés de façon responsable à la fin de leur vie utile. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* fixe à cet égard un objectif de récupération de 75 % pour les huiles, les peintures et les pesticides, et de 60 % pour tous les autres RDD.

Actuellement, au Québec, deux règlements régissent la récupération et la mise en valeur des peintures et des huiles usagées. Depuis l'entrée en vigueur de cette réglementation basée sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), des programmes individuels et collectifs s'adressant autant aux citoyens qu'aux industries, aux commerces et aux institutions (ICI) ont été mis en place. En 2006, ces programmes ont permis de récupérer et de mettre en valeur 3 000 tonnes de peintures et 63 000 tonnes d'huiles usagées, pour des taux de récupération de 60 % et de 88 % respectivement. Les objectifs de récupération intérimaires fixés pour les huiles usagées et les peintures ont été atteints et la poursuite des objectifs de la Politique progresse bien.

Dans le secteur municipal, les citoyens peuvent aller porter leurs RDD à des points de dépôt sur le territoire de leur municipalité (écocentres, etc.) ou participer aux collectes de RDD organisées par leur municipalité. En excluant les peintures, les huiles et les résidus de TIC, ce sont 3 000 tonnes d'autres RDD qui ont été récupérées en 2006 dans le secteur municipal, pour un taux de récupération et de mise en valeur de 21 %.

Enjeux

Des efforts additionnels devront être faits pour augmenter la récupération des autres RDD dans le secteur municipal, en vue d'atteindre l'objectif de 60 % fixé à la *Politique*. Cela passera entre autres par l'information accrue des citoyens sur ce sujet, car bien que certaines actions de communication aient été faites dans le passé (information auprès des municipalités et des citoyens, dépliants, communiqués, messages publicitaires, etc.), il est clair que les citoyens ne savent pas qu'il est interdit de les jeter et qu'ils connaissent mal ces produits, de même que leur impact néfaste sur l'environnement et la santé publique.

Afin d'accroître la récupération et la mise en valeur de l'ensemble des RDD, notamment les piles et les résidus de TIC, les services offerts doivent répondre aux besoins des différentes clientèles, que ce soit les citoyens ou les industries, les commerces et les institutions. Si les citoyens peuvent très bien acheminer eux-mêmes leur faible quantité de RDD dans un écocentre ou chez leur détaillant local, le système de récupération devrait autoriser les grands utilisateurs et générateurs (ex. : distributeurs professionnels, maîtres-peintres, électriciens, garages) à devenir des points de collecte ou à bénéficier d'un service de transport gratuit. En rémunérant les récupérateurs pour leurs services, les producteurs les consacrent à titre de fournisseurs de services, comme c'est le cas en Europe.

La connaissance des risques encourus par ces résidus et l'existence d'une solution de récupération ne suffisent pas à assurer un traitement responsable des RDD en fin de vie utile. L'efficacité d'un système de récupération et de recyclage pour des produits qui n'ont aucune ou peu de valeur commerciale repose sur des moyens financiers externes suffisants. Le coût de traitement peut atteindre, pour certaines matières, 10 \$ le kilogramme ou 10 000 \$ la tonne. Le coût moyen de la prise en charge des résidus domestiques dangereux se situe autour de 2 000 \$ la tonne, en excluant les huiles et les peintures. Historiquement, ce sont les municipalités, et à travers elles, les contribuables qui en ont assumé les frais. De leur côté, les grands utilisateurs ont également eu à assumer les coûts de traitement de leurs matières résiduelles dangereuses.

Dans cette optique, l'élaboration et la mise en place de programmes doivent s'orchestrer autour d'une approche obligeant les producteurs à élargir leur responsabilité à l'égard de leur produit, en prenant en compte leurs effets sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie, y compris au moment de leur conception dans le choix de matériaux, lors de leur fabrication ou production et en aval, une fois leur vie utile terminée et leur mise au rebut; c'est ce qu'on appelle le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Le succès de programmes basés sur la REP dépend de plusieurs facteurs, tels la fixation d'objectifs de réduction, de récupération et de recyclage progressifs, la création d'un programme d'accréditation pour encadrer les opérations de récupération, de transport, d'entreposage et de valorisation, l'application d'incitatifs d'écoconception mesurables et applicables dans le temps, ainsi que la fixation de pénalités et de redevances supérieures au gain équivalent à ne pas respecter les obligations réglementaires. Éventuellement, le bannissement de l'enfouissement pour ces matières sera à envisager, lorsque les services de récupération et de recyclage seront en place, et ce, à l'échelle du Québec. Dans le but d'assurer le respect de la hiérarchie des 3RV, il importe également de demander aux producteurs d'effectuer une démonstration des meilleures pratiques de recyclage en termes de gains matières, énergétiques, coût-bénéfice pour comparer par exemple le recyclage et la valorisation énergétique.

Pistes de solutions

Les programmes de récupération basés sur ce principe ont fait leurs preuves au Québec et ailleurs, comme en témoignent les résultats performants atteints pour les huiles usagées et les peintures.

- Des programmes inspirés du principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) devraient être mis en œuvre pour d'autres matières résiduelles que les peintures et les huiles, en favorisant en priorité celles qui sont générées en grandes quantités, qui ont une forte charge toxique et pour lesquelles il n'existe que peu ou pas de débouchés de récupération et de recyclage. Mentionnons en priorité les produits des technologies de l'information et des communications, les piles rechargeables et non rechargeables, les lampes au mercure, les médicaments périmés et les pesticides, etc.

En ce sens, l'élaboration d'un règlement-cadre fondé sur la REP, qui inclurait l'ensemble des résidus domestiques dangereux et des résidus de TIC, est pertinente. Ce règlement devrait annoncer l'entrée progressive de chacune des matières visées et les échéances associées pour chacune d'elles.

- pour atteindre des niveaux de performance de récupération satisfaisants, plusieurs réseaux doivent être simultanément mis à contribution. Il importe que le système de récupération fasse appel au réseau naturel d'approvisionnement et soit facilement accessible. Les municipalités, les détaillants et les autres lieux d'acquisition – ex. : pharmacie, quincaillerie, garage, distributeurs professionnels – doivent être impliqués au premier chef. La mise en place d'un tel système peut se faire avant l'application des programmes afin d'en faciliter l'implantation. C'est dans cette optique qu'a été lancée en août 2007 la *Mission zéro déchet électronique*. Cette initiative offre la possibilité aux citoyens de se départir de leurs résidus électroniques sans frais dans l'une des succursales de Bureau en Gros. Ces appareils sont ensuite récupérés et démantelés par les Centres de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) participants, répartis à la grandeur du Québec, avant d'être envoyés au recyclage. Ce projet a eu un effet d'entraînement, puisque la chaîne Future Shop a ensuite lancé sa propre initiative de collecte de matériel informatique, multipliant ainsi les possibilités de récupération pour ce type de résidus dangereux;
- il est essentiel que la gestion de ces programmes soit bien coordonnée, dans le but d'harmoniser l'application des règles et d'assurer un service adéquat et équitable à la clientèle;
- les programmes mis en place devraient comprendre un volet de recherche et de développement, afin d'encourager la fabrication et la mise en marché de produits moins dommageables pour la santé humaine et l'environnement, de même que l'écoconception de ces mêmes produits;
- l'élaboration de programmes de récupération et de traitement efficace des RDD doit tenir compte des facteurs susceptibles de freiner leur développement : valeur commerciale absente, coûts élevés de traitement, manque d'information et de sensibilisation de la population, diversité des matières visées et quantités générées peu élevées.

Les pneus hors d'usage

Contexte

Le premier *Programme de gestion des pneus hors d'usage* sur le territoire a débuté en 1993. Il a été bonifié en 1997 par le *Programme québécois de gestion intégrée de pneus hors d'usage* qui prévoyait un soutien à la collecte et au transport des pneus vers les installations de remoulage, de recyclage et de valorisation. RECYC-QUÉBEC gère aujourd'hui deux programmes sur la gestion des pneus hors d'usage, soit le *Programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008* et le *Programme de vidage des lieux d'entreposage des pneus hors d'usage au Québec 2001-2008*.

- *Le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008*
Entré en vigueur en mai 2002, le Programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage arrivera à échéance le 31 décembre 2008. Ce programme a pour objectif de récupérer et de recycler les pneus hors d'usage générés annuellement au Québec. Pour l'année 2006-2007, il aura permis de récupérer quelque 7,5 millions d'épa, ce qui représente un taux de récupération de 88 %. Rappelons que l'objectif de récupération de 85 % fixé par la *Politique québécoise* est atteint depuis 2002.

De tous ces pneus, 96,5 % ont été recyclés et 3,5 % ont été destinés à la valorisation énergétique. Le réseau de transporteurs mis en place par RECYC-QUÉBEC compte 9 600 points de récupération répartis dans toutes les régions du Québec. Le recyclage des pneus hors d'usage permet de fabriquer de nouveaux produits dont entre autres des tapis d'étable, des tapis pare-éclats de dynamitage, des sous-tapis, des panneaux d'insonorisation, des tuiles de revêtement de sol, des dos d'âne, des surfaces sportives, etc.

- *Le Programme de vidage des lieux d'entreposage des pneus hors d'usage au Québec 2001-2008*

Mis sur pied en août 2001, le Programme de vidage vise à retirer des lieux d'entreposage du Québec tous les pneus hors d'usage, et ce, d'ici décembre 2008 afin de les rendre accessibles aux entreprises de recyclage et de valorisation. Pour l'année 2006-2007, le programme a permis de récupérer 7,5 millions de pneus des lieux d'entreposage à l'échelle du Québec. Depuis 2001, ce sont plus de 32 millions de pneus qui ont été récupérés des lieux d'entreposage. RECYC-QUÉBEC a ainsi procédé au vidage de 709 lieux d'entreposage sur un total de 749 répertoriés à ce jour. Parmi les 12 plus gros sites, neuf ont été complètement vidés.

Il reste trois sites importants à finir de vider. Les deux plus gros lieux d'entreposage sont situés en Montérégie; il s'agit de Dépôt de pneus Franklin et de Dépôt de pneus Gagnier. Le troisième est situé dans la région des Laurentides et se nomme Recyclage de pièces d'autos Sainte-Anne-des-Plaines. Le programme suit un excellent rythme de croisière.

Enjeux

Le principal enjeu lié à la gestion des pneus hors d'usage de la génération annuelle et de ceux entreposés est relié à l'échéance du 31 décembre 2008.

- *Le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008*
Les sommes amassées grâce au droit environnemental de trois dollars, perçu à l'achat de pneus neufs et en vigueur depuis 1999, permettent de gérer l'ensemble des pneus couverts par le programme (pneus automobiles, pneus de camions, etc.). Cependant, un pneu hors d'usage de camion coûte beaucoup plus cher à récupérer, à transporter et à transformer qu'un

pneu d'automobile. Au Québec, il en coûte approximativement 12 \$ par unité de pneu de camion pour en financer la récupération et le traitement. De plus, les pneus surdimensionnés qui sont généralement utilisés par l'industrie agricole, par l'industrie forestière, de même que par les entreprises minières ne sont pas couverts par le *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008* et aucun droit spécifique n'est payable à l'achat de pneus neufs surdimensionnés.

Le risque le plus important concernant les pneus surdimensionnés est lié au fait qu'en l'absence d'un programme de gestion de ces pneus générés annuellement, ceux-ci pourraient se retrouver dans des dépôts sauvages.

- *Le Programme de vidage des lieux d'entreposage des pneus hors d'usage au Québec 2001-2008*

Lors du lancement du programme en 2001, l'évaluation du nombre de pneus hors d'usage entreposés au Québec était de l'ordre de 25 millions d'équivalent pneus d'automobiles (épa). Toutefois, les dernières évaluations effectuées par RECYC-QUÉBEC indiquaient que la quantité réelle de pneus entreposés est estimée à plus de 50 millions d'épa, soit à plus du double. RECYC-QUÉBEC estime qu'en maintenant le rythme développé jusqu'à présent, quatre années supplémentaires seront requises pour finaliser le vidage, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Pistes de solutions

Dans le cadre du *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008*, il apparaît important et équitable que le droit spécifique sur le pneu de camion soit le plus proche possible de son coût de gestion, soit de 12 \$ le pneu pour les 350 000 pneus de camion vendus annuellement au Québec

Afin de résoudre la problématique des pneus surdimensionnés, il conviendrait d'ajouter les pneus surdimensionnés au programme actuel, assorti d'un droit spécifique applicable à l'achat de ces pneus

De plus, considérant l'objectif de vider l'ensemble des lieux d'entreposage au Québec et le fait que le nombre de pneus entreposés est plus élevé que prévu, RECYC-QUÉBEC recommande la prolongation du *Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec 2001-2008* jusqu'au 31 décembre 2012. Il serait également pertinent de prolonger le *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008*.

Le rôle de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation dans l'accomplissement de la mission de RECYC-QUÉBEC et l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise*

Contexte

Aucune action visant la gestion responsable des matières résiduelles ne saurait être accomplie avec succès sans l'apport de communications, que ce soit pour informer, sensibiliser ou encore éduquer les publics visés. La Loi constitutive de RECYC-QUÉBEC de façon intrinsèque, tout comme l'un des objets de la mission de RECYC-QUÉBEC font état de ce rôle essentiel.

RECYC-QUÉBEC vise à influencer les attitudes et les comportements des consommateurs et des producteurs, afin d'une part, de faire en sorte que leurs pratiques soient plus responsables et, d'autre part, de favoriser l'application des 3 RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) dans leurs gestes quotidiens et leurs modes de gestion, dans la perspective de l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise*.

À cet égard, beaucoup a été accompli au fil des ans et l'intérêt croissant de la population tout comme des médias à l'égard des questions environnementales n'est pas étranger au travail accompli par tous les acteurs du secteur de l'environnement. Dans un article publié le 23 janvier dernier dans le quotidien Le Soleil, intitulé *De quoi vous parlent les médias*, il est écrit que « de 2003 à 2007, l'espace consacré par les médias québécois aux questions environnementales a été multiplié par presque 17, ce qui en fait le thème qui a connu la plus forte croissance au cours de cette période. »

Dans le milieu de l'éducation, RECYC-QUÉBEC a été un partenaire majeur dans l'éveil des jeunes du Québec à l'éducation relative à l'environnement. Par l'intermédiaire de partenaires du milieu scolaire comme la Centrale des syndicats du Québec (Établissements verts Brundtland), les Centres de formation en entreprise et récupération (CFER), le groupe ENvironnement JEUnesse, l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement, le Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales pour ne mentionner que ceux-là, ce sont des millions de dollars que RECYC-QUÉBEC a consacré au développement d'attitudes, de comportements et de valeurs liées à la protection de notre environnement et à la gestion responsable des matières résiduelles auprès de la jeunesse québécoise.

Au cours de la période visée par la *Politique*, RECYC-QUÉBEC a investi en moyenne quelque 800 000 \$ annuellement notamment grâce aux contributions provenant de la consigne, des huiles, des peintures et des pneus. Ces sommes ont permis de contribuer à la sensibilisation des différents publics avec la collaboration de partenaires de milieux variés, par la production de guides et d'outils d'information, par la réalisation de campagnes de sensibilisation publique et par la diffusion d'information par l'entremise des médias et par divers véhicules de communication. Se sont ajoutées depuis le 1^{er} mars 2005 les contributions en biens et en services (1,3 M \$/ année) découlant du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*. En vertu de ce dernier, la Fédération québécoise des municipalités du Québec, l'Union des municipalités du Québec, Éco Entreprises Québec, Recyclemédiat et RECYC-QUÉBEC sont partenaires dans la conception et la diffusion de messages de sensibilisation à la collecte sélective. Tout cela est sans compter l'apport de RECYC-QUÉBEC en ressources humaines pour soutenir les actions de communication publique et les relations avec les médias, la mise à jour de toutes les informations contenues dans notre site Internet et le maintien de lignes d'information pour le public.

Parmi les principales actions menées, mentionnons :

- la *Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD)*, une semaine nationale de sensibilisation en œuvre depuis sept ans;
- le *Programme Visons l'éducation à la réduction à la source, au réemploi et au recyclage pour 2008 (VERRR 2008)*, qui vise à aider financièrement les organismes du milieu à réaliser des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation aux 3RV; le Programme VERRR 2008 est doté d'un budget annuel variant entre 140 000 \$ et 370 000 \$ depuis sa création en 2003-2004;
- le *Programme d'aide à l'information, à la sensibilisation et à l'éducation* mis en place en 1999-2000 à partir d'un budget spécial de 1 M \$ alloué par le gouvernement du Québec;
- la tenue et la diffusion du site Internet (www.recyc-quebec.gouv.qc.ca) renfermant une mine d'information, dont des répertoires de ressources pour tous les secteurs d'activités et tous les publics;
- la base de données, l'*@bc du recyclage à domicile*, dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC et de *Votre voix écolo.com* (quoi mettre dans son bac) pour répondre aux interrogations des citoyens sur l'ensemble des matières résiduelles dont ils peuvent avoir à se départir dans leur milieu;
- la réalisation de campagnes de sensibilisation publique avec des partenaires, notamment pour favoriser la participation des citoyens à la collecte sélective municipale (*Votre voix écolo.com*) et pour inciter les consommateurs de boissons gazeuses et de bière à retourner les contenants à remplissage unique consignés chez le marchand (*Recycler, ça rapporte, Rapporter, écologiquement brillant et Rapporter, c'est tout naturel*);
- la diffusion d'information tant par l'intermédiaire des médias (demandes et entrevues) que par divers véhicules de communication tels que lors de salons, expositions, congrès, par notre site Internet, notre bulletin d'information électronique RECYC-INFO, nos bases de données, publications, fiches d'information, guides et répertoires accessibles dans le site Internet de la Société;
- la contribution à la réalisation de guides et d'autres outils d'information spécifiques aux diverses clientèles;
- la promotion du Programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! pour les industries, les commerces et les institutions et du concours Les Phénix de l'environnement, en partenariat public-privé, pour tous les secteurs d'activités;
- la promotion des 3RV auprès des ministères et organismes du gouvernement du Québec, dans le cadre du Programme *Visez juste!*

Enjeux

- Contre l'effet gigantesque des campagnes publicitaires et promotionnelles des industries du commerce de détail et de l'alimentation à coût de dizaines, voire de centaines de millions de dollars pour véhiculer un message de consommation responsable, tout particulièrement dans un contexte économique favorable et propice à la consommation, représente tout un défi en soi.

- Transmettre l'information à l'ensemble du public québécois, tout comme le sensibiliser à l'importance de réduire à la source (réduire le gaspillage et consommer de façon responsable), de réemployer, de composter et enfin de récupérer à des fins de réemploi, de recyclage, de compostage et de valorisation nécessite autant de campagnes d'information et de sensibilisation publiques qu'il y a de thèmes à aborder et de messages à marteler. Par exemple, les messages visant la collecte sélective ne seront pas les mêmes que ceux visant la consommation responsable, le compostage domestique, les résidus domestiques dangereux, la gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI ou encore la production responsable auprès des manufacturiers. Ceux-ci varieront également selon que l'on s'adresse à des citoyens ou à des industries, des commerces et des institutions.
- De plus, pour chacun de ces secteurs et matières, les messages doivent souvent être nuancés en fonction des ressources et des services disponibles qui varient souvent d'une municipalité à l'autre, d'une région à l'autre.
- RECYC-QUÉBEC a un mandat d'agir sur les changements d'attitudes, de comportements et, ultimement, de valeurs des Québécois au travail comme à la maison ou lors de leurs loisirs, dans des activités de production comme de consommation. Afin de bien remplir ce mandat, cela exige de communiquer fréquemment, de façon créative et variée, les gestes de production ou de consommation souhaités. Les médias de masse tout comme les médias spécialisés, jumelés à d'autres actions d'information, de promotion et de communication publique, doivent être mis à contribution à partir d'objectifs de communication définis en fonction des cibles visées. RECYC-QUÉBEC ne peut qu'agir en fonction des ressources dont elle dispose et elle doit s'assurer de respecter son mandat d'autofinancement. Plusieurs secteurs d'intervention autres que ceux reliés à la consigne, à la collecte sélective, aux peintures, aux huiles et aux pneus, ne comportent pas de sources de financement qui pourraient être dédiées à l'ISÉ, ce qui fait de ces secteurs de véritables enjeux non seulement en termes d'organisation, mais aussi en termes de financement. C'est le cas des secteurs suivants :
 - la promotion de la réduction à la source et de la production et de la consommation responsable auprès de producteurs comme des consommateurs;
 - la promotion du réemploi et des organismes y oeuvrant afin de valoriser ce secteur auprès des consommateurs;
 - la promotion de la valorisation des matières organiques pour favoriser l'adhésion sociale, la connaissance des moyens et des outils disponibles, la promotion de l'herbicyclage, du compostage domestique et de la participation à la collecte des résidus verts et des résidus alimentaires, le cas échéant;
 - la promotion de la récupération et de la mise en valeur de certaines matières plus problématiques, telles que les résidus domestiques dangereux (RDD) et les appareils des technologies de l'information et des communications;
 - l'information et la sensibilisation des industries, des commerces et des institutions, dont les matières résiduelles générées comptent pour 43 % du total annuel au Québec, tous secteurs confondus, de même que du secteur de la construction et de la rénovation autres que celui destiné aux infrastructures routières, d'autant plus que ces secteurs ne sont pour le moment liés par aucune obligation légale à l'égard de la mise en valeur des matières résiduelles qu'ils génèrent.

Il va de soi que toutes ces offensives d'information, de sensibilisation et d'éducation doivent coiffer certaines mesures préalables, en l'occurrence des infrastructures de récupération et des services

de collecte adéquats. Dans tous les cas, mis à part les RDD qui devraient faire l'objet de l'application du principe de la responsabilité élargie du producteur (REP), l'enjeu de l'ISÉ demeure également financier.

Pistes de solutions

Certaines pistes méritent d'être explorées :

- orchestrer des campagnes d'information en partenariat avec l'industrie du commerce de détail et de l'alimentation, en mettant à profit le poids publicitaire et médiatique dont les membres de cette industrie disposent pour intégrer des messages reliés aux 3 RV, par voie réglementaire ou autre moyen incitatif (ex. : cigarettes et messages reliés à la santé);
- faire en sorte d'inciter les municipalités à participer pleinement aux outils développés par la Société à leur intention comme l'*@bc du recyclage à domicile*, qui peut se révéler un outil d'information des plus précieux et facilement accessibles pour les citoyens, à la condition que les municipalités y entrent l'information pertinente pour leur territoire;
- inciter ces dernières à standardiser les services et ressources offerts à la population afin de pouvoir véhiculer un message uniforme auprès des citoyens;
- par l'entremise du Programme VERRR, voir à mieux cibler les enjeux (réduction, RDD, compostage, ICI, etc.) et à profiter de l'expertise de groupes environnementaux ou organismes du milieu pour promouvoir les comportements souhaités;
- s'associer aux principaux relayeurs sectoriels d'information tels que les chambres de commerce, les associations industrielles et sectorielles pour rejoindre les fabricants tout comme les industries, les commerces et les institutions afin d'agir, d'une part, sur la réduction à la source et la production responsable et, d'autre part, sur la gestion responsable des matières résiduelles dans leurs milieux (ex. :promotion du Programme ICI ON RECYCLE!);
- trouver un moyen de faire jouer l'univers de la consommation des produits jetables et des produits éliminés en faveur du financement d'activités promotionnelles autour de la réduction à la source, du réemploi, des matières putrescibles, des résidus domestiques dangereux, de l'information et de la sensibilisation aux ICI et au secteur CRD;
- mettre à contribution le secteur privé dans un contexte de partenariat de financement assorti d'un programme de visibilité.
- explorer différents moyens pertinents et logiques de soutenir le financement des activités d'ISÉ (et de celles liées à l'organisation des services de récupération et de mise en valeur) pour les thèmes et secteurs où aucune source de revenus n'est actuellement disponible.

CONCLUSION

Avec le développement des sociétés modernes, la gestion des déchets s'est révélée un service indispensable et de plus en plus organisé pour éviter que ceux-ci n'encombrent l'être humain.

Avec l'industrialisation du siècle dernier et l'évolution croissante de la société de consommation, ces déchets que l'on appelle aujourd'hui « matières résiduelles » sont devenus de plus en plus gênants du fait de leur accroissement effréné. Vers la deuxième demie du 21^e siècle, avec l'augmentation de la population et la densification de celle-ci dans les centres urbains, jumelés à l'éveil de la conscience environnementale, on s'est aperçu des torts que ces déchets pouvaient causer à l'environnement par la pollution des sols, la pollution atmosphérique et visuelle qu'ils provoquaient. Ils sont devenus des nuisances environnementales.

En même temps, avec le spectre de la rareté grandissante des ressources, on a découvert le potentiel qu'ils représentaient comme ressources en les transformant par divers procédés en de nombreux produits. De « ressources de demain », comme le qualifiait le rapport du BAPE sur la gestion des matières résiduelles en 1996, ils s'imposent plus que jamais comme ressources véritables et incontournables. Ils concourent non seulement à la préservation des ressources, mais ils sont à l'origine d'une industrie du développement durable où se conjuguent de plus en plus en harmonie, protection de l'environnement, développement social et prospérité économique.

Plus récemment, en vue de répondre aux besoins de la population, on a vu apparaître sur les marchés des produits à très courte vie. Ces produits ont la caractéristique d'être jetables après seulement un nombre limité d'utilisations ou pire encore une seule. Ces produits peuvent notamment se retrouver dans le secteur des technologies de l'information et des communications, des textiles, des jouets et des établissements de restauration rapide. À très court terme, la société doit s'interroger sur ce rythme de consommation peu compatible avec le développement durable.

Comme toile de fond, la lecture du présent mémoire fait ressortir une variable commune à tous les secteurs d'activités, il s'agit du coût d'élimination relativement bas au Québec par rapport aux coûts liés à la valorisation de certaines matières résiduelles. Le Québec bénéficie d'un vaste territoire, ce qui permet de maintenir les coûts d'élimination à un niveau peu élevé, de fait de beaucoup inférieur à ce que nous observons chez nos voisins canadiens et américains. Cependant, les coûts d'élimination qui prévalent au Québec occultent bien souvent les coûts environnementaux que doit assumer la collectivité québécoise d'aujourd'hui et de demain. Il importe donc que la prochaine *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* remédie à cette situation.

Les nouvelles ressources que constituent les matières résiduelles valent leur pesant d'or et l'organisation de l'industrie qui en découle mérite qu'on y investisse temps, énergie, argent, compétence et innovation.

Néanmoins, la prolifération de ces matières résiduelles commande une réflexion collective importante qui questionne à la fois nos modes de production et de consommation. Il faut dorénavant réfléchir avant même de poser quelque geste de production ou de consommation, d'une part au bien-fondé, à l'utilité de ce geste même, mais aussi aux impacts associés aux différentes étapes de conception, de fabrication, d'emballages, de transport, de consommation et du produit à la fin de sa vie utile.

La responsabilité de tout ce processus et de ce qui en résulte en est une qui est partagée à tous les échelons de la chaîne de production et de consommation.

Le présent mémoire ouvre la voie vers ce partage de responsabilités en proposant des pistes de solutions qui interpellent tant le pollueur-payeur que l'utilisateur-payeur, le producteur de tous les milieux, le consommateur, ainsi que les gouvernements, les municipalités, les décideurs, les entreprises d'économie sociale et les acteurs de la société civile. Pour coordonner ce vaste chantier, RECYC-QUÉBEC tient à assurer le gouvernement et la collectivité québécoise de son engagement total et éclairé.

Sur la voie du développement durable, le succès de la gestion responsable des matières résiduelles repose désormais sur la responsabilité accrue de chacun des maillons de la chaîne production-consommation et les moyens à mettre en œuvre doivent être le fruit d'un effort collectif. À chacun des membres de la société de contribuer à enrichir les pistes de solutions proposées tout comme d'en proposer de nouvelles.

La gestion des « ressources résiduelles » est plus que jamais l'affaire de tous.